

# MASSIF BAUGES

20 pages de guide +  
des ressources pour  
vous aider !



PRENDRE EN COMPTE LES  
ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

© Marc Cornillon

## GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS SPORTIVES DE NATURE DANS LE MASSIF DES BAUGES



À l'intention des organisateurs et des communes d'accueil



Délégation des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Savoie



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
Le parc naturel régional du massif des bauges .....	3
Pourquoi utiliser ce guide ? .....	4
Qu'est-ce qu'une manifestation de pleine nature ? .....	4
<b>EN BREF</b> .....	5
Synthèse des démarches .....	5
Les préconisations pour limiter les impacts selon les sports .....	7
<b>LES 10 ÉTAPES POUR RÉUSSIR SA MANIFESTATION</b> .....	9
CALENDRIER DES ACTIONS À RÉALISER .....	9
ÉTAPE 1 : quels sont les enjeux du territoire ? .....	10
ÉTAPE 2 : comment choisir les parcours ? .....	11
ÉTAPE 3 : comment choisir la date de la manifestation ? .....	13
ÉTAPE 4 : la manifestation est-elle soumise à une évaluation d'incidence natura 2000 ? .....	14
ÉTAPE 5 : quels acteurs du territoire impliquer dans la démarche ? .....	15
ÉTAPE 6 : demande d'autorisation ou de déclaration à la préfecture .....	17
ÉTAPE 7 : comment sensibiliser le public ? .....	18
ÉTAPE 8 : comment baliser et signaler les parcours ? .....	19
ÉTAPE 9 : remettre le site en état .....	20
ÉTAPE 10 : bilan avec les acteurs .....	21
<b>ANNEXES</b> .....	23
<b>6 FICHES TECHNIQUES</b> .....	23
FICHE TECHNIQUE 1 : les sites naturels du massif des bauges et leur réglementation .....	23
FICHE TECHNIQUE 2 : zone natura 2000, faut-il faire un évaluation d'incidence ? .....	30
FICHE TECHNIQUE 3 : quels acteurs faut-il impliquer dans la démarche, quand et pourquoi ? .....	32
FICHE TECHNIQUE 4 : la manifestation répond-elle aux critères de sécurité ? .....	34
FICHE TECHNIQUE 5 : balisage et signalétique .....	35
FICHE TECHNIQUE 6 : comment sensibiliser participants, bénévoles et public ? .....	37
<b>5 FICHES THÉMATIQUES ÉCO-RESPONSABLES</b> .....	39
FICHE THÉMATIQUE 1 : transport .....	39
FICHE THÉMATIQUE 2 : logistique .....	40
FICHE THÉMATIQUE 3 : implication locale du territoire .....	42
FICHE THÉMATIQUE 4 : gestion des déchets .....	43
FICHE THÉMATIQUE 5 : charte éco-manifestations sportives en auvergne-rhône-alpes .....	44
<b>RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	45
o Modèle charte du participant .....	45
o Campagne « La montagne... Respect ! » .....	46
o Modèle de courrier à envoyer à la commune d'accueil .....	47
o Modèle de courrier de demande d'autorisation de passage sur un terrain privé .....	48
o Documents ressources .....	49
<b>ANNUAIRE DE CONTACTS</b> .....	50
1. Contacts des acteurs du territoire .....	50
2. Contacts des communes .....	52
3. Contacts des gestionnaires d'espaces naturels .....	54
4. Contacts des producteurs locaux .....	55

## CRÉDITS PHOTOS ET DESSINS

© Dessins : Sarah Bachelart 2023  
© Rectimo  
© Vecteezy  
© Midjourney

## EDITO



Le Parc naturel régional du Massif des Bauges vise à préserver et gérer durablement le territoire mais aussi à favoriser son développement économique. En effet, en plus d'avoir un patrimoine naturel riche, le massif est habité par 75 000 habitants et accueille de nombreux professionnels, notamment agricoles et forestiers.

C'est aussi un territoire de moyenne montagne, très attractif pour les amateurs d'activités de pleine nature ; les traileurs, les vététistes, les parapentistes, et bien d'autres encore. Chaque année, une quarantaine de manifestations sportives est accueillie dans le massif et tous les ans de nouvelles demandes se présentent. La taille des manifestations varie et peut parfois aller jusqu'à 7000 participants.

Ces manifestations sont pour le territoire une opportunité, mais parfois le partage de l'espace entre les différents utilisateurs engendre différentes problématiques. En effet, outre l'aspect touristique, la richesse du Massif des Bauges provient également de son agriculture, de ses activités forestières et de sa biodiversité. Le passage d'un trail dans un alpage en période estivale peut par exemple nuire au troupeau. De la même manière, il est important de se renseigner sur les chantiers forestiers et la réglementation des espaces naturels.

Afin d'assurer la pérennité des différentes activités sur notre territoire, il est nécessaire de partager l'espace et de concilier les usages. Pour cela, le guide d'accompagnement des manifestations sportives de pleine nature et sa charte, rappellent l'importance de la concertation et de l'anticipation lors de l'organisation d'évènements. Le Parc est un espace naturel privilégié dans lequel les acteurs du territoire sont vigilants à leur impact sur l'environnement. Il doit en être de même pour les organisateurs de manifestations sportives.

Nous mettons à disposition ces outils d'accompagnement pour vous aider lors de l'organisation de vos manifestations et permettre ainsi de concilier activités de loisirs, activités économiques et préservation des espaces naturels.

« LE PARC EST UN ESPACE NATUREL PRIVILÉGIÉ  
DANS LEQUEL LES ACTEURS DU TERRITOIRE SONT  
VIGILANTS À LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.  
IL DOIT EN ÊTRE DE MÊME POUR LES ORGANISATEURS  
DE MANIFESTATIONS SPORTIVES. »



## INTRODUCTION

### LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES



## LE TERRITOIRE CLASSÉ DU MASSIF DES BAUGES

- Créé en 1995
- Un territoire de 898 km<sup>2</sup>
- 67 communes adhérentes
- 2 départements : Savoie et Haute-Savoie
- 6 « villes-portes » : Chambéry, Albertville, Annecy, Aix-Les-Bains, Rumilly, Ugine
- 2 lacs : le lac du Bourget et le lac d'Annecy.
- 24 000 hectares de surface agricole et 400 exploitations d'élevage
- 60% du territoire est recouvert de forêts

## POURQUOI UTILISER CE GUIDE ?

L'avis du Parc est sollicité par les services de l'État dans le cadre de l'instruction des **demandes d'autorisation des manifestations sportives de pleine nature** sur la plateforme [manifestationsportive.fr](https://manifestationsportive.fr). Le Parc souhaite donc faire connaître certaines recommandations aux organisateurs, afin de favoriser l'obtention d'un avis favorable. Ce guide est aussi à destination des communes d'accueil pour uniformiser les autorisations accordées sur le territoire.

De nombreuses activités économiques et de loisirs se déroulent sur le territoire et leurs intérêts peuvent parfois **entrer en conflit**. La concertation et l'anticipation entre utilisateurs permettra une **bonne cohabitation** et un partage optimal de l'espace.

Ce guide a été rédigé dans le cadre d'un travail porté par le PNR du Massif des Bauges, mais il peut également s'appliquer à des **contextes similaires hors parcs**. Il concerne toutes tailles de manifestations sportives.

## QU'EST-CE QU'UNE MANIFESTATION DE PLEINE NATURE ?



### Sports de nature (art. L311-1 du code du sport) :

« Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux ». Exemples : Trail, VTT, etc.

### Manifestation sportive (art. L331-2 code du sport) :

« Toute compétition, rencontre, démonstration ou manifestation publique de quelque nature que ce soit, dans une discipline sportive, qui n'est pas organisée ou autorisée par une fédération sportive agréée fait l'objet d'une déclaration à l'autorité administrative un mois au moins avant la date de la manifestation prévue. »



→ **Les manifestations sportives d'hiver** ne sont pas prises en compte dans ce guide.

# EN BREF

## SYNTHÈSE DES DÉMARCHES

Thématiques	Actions recommandées
<p><b>Les enjeux du territoire</b></p> <p><a href="#">Étape 1 page 10</a></p> <p><a href="#">Étape 5 page 15</a></p> <p><a href="#">Fiche technique 1 p 23</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se renseigner sur les enjeux liés à la biodiversité</li> <li>• Se demander quelles activités se déroulent sur la zone afin de les prendre en compte (activités forestières, agricoles, chasse, loisirs)</li> <li>• Éviter les périodes de forte fréquentation</li> </ul>
<p><b>Spécificités par sport p.7</b></p> <p><a href="#">Fiche technique 4 p.34</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les règles de la fédération délégataire</li> <li>• Prendre en compte les impacts du sport concerné</li> </ul>
<p><b>Choix des parcours</b></p> <p><a href="#">Étape 1 p 10</a></p> <p><a href="#">Étape 5 p. 15</a></p> <p><a href="#">Fiche technique 1 P.23</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les différentes activités du Massif</li> <li>• Privilégier les itinéraires existants et balisés, type PR/GRP/GR</li> <li>• Identifier les espaces naturels protégés et concerter les gestionnaires d'espaces naturels pour connaître et respecter la réglementation</li> <li>• Identifier le statut des voies et des terrains empruntés pour contacter les propriétaires et/ou gestionnaires.</li> <li>• Prévoir des parcours de repli</li> <li>• Privilégier un site facile d'accès</li> </ul>
<p><b>Choix de la date</b></p> <p><a href="#">Étape 1 p.10</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte des périodes à enjeux (agricole, faune, flore, etc.)</li> <li>• Consulter les calendriers événementiels</li> <li>• Partager l'espace avec les autres usagers du territoire</li> </ul>
<p><b>Évaluation d'incidence natura 2000</b></p> <p><a href="#">Étape 4 p.14</a></p> <p><a href="#">Fiche technique 2 p.30</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer si la manifestation est soumise à une évaluation d'incidences Natura 2000</li> <li>• Contacter l'animateur Natura 2000 des sites concernés pour prendre en compte les enjeux environnementaux de la zone</li> <li>• Remplir le formulaire d'évaluation et le joindre au dossier à transmettre à la préfecture</li> </ul>
<p><b>Concertation avec les acteurs du territoire</b></p> <p><a href="#">Étape 5 page 15</a></p> <p><a href="#">Fiche technique 3 P.32</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacter les acteurs concernés par la manifestation</li> <li>• S'assurer que la manifestation ne génère pas de conflits d'usages et la faire évoluer si besoin</li> <li>• Récouter les autorisations et prévenir les personnes concernées</li> </ul>
<p><a href="#">Étape 6 p. 17</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer le type de dossier à remplir</li> <li>• Respecter les délais</li> <li>Utiliser la plateforme « <a href="http://manifestationsportive.fr">manifestationsportive.fr</a> »</li> <li>• Demander l'autorisation pour l'utilisation de drone</li> </ul>

<p><b>Sensibilisation, règlement et bénévoles</b></p> <p><a href="#">Étape 7 p. 18</a></p> <p><a href="#">Fiche technique 6 P.37</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insérer dans mon règlement les bonnes pratiques que les participants doivent respecter</li> <li>• Partager la <a href="#">charte du participant</a></li> <li>• Désigner des ambassadeurs de l'environnement</li> <li>• Proposer des animations à destination des participants, du public et des habitants</li> <li>• Sensibiliser aux patrimoines locaux</li> <li>• Adhérer à la <a href="#">charte Auvergne-Rhône-Alpes</a></li> </ul>
<p><b>Balisage et signalétique</b></p> <p><a href="#">Étape 8 p. 19</a></p> <p><a href="#">Fiche technique 5 P.35</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un balisage clair et efficace</li> <li>• Utiliser une signalétique temporaire et responsable</li> <li>• Indiquer les zones sensibles ou dangereuses</li> <li>• Installer et enlever le balisage à pied ou à vélo</li> <li>• Débaliser le plus rapidement possible</li> <li>• S'interdire de couper les sentiers</li> </ul>
<p><b>Après la manifestation</b></p> <p><a href="#">Étape 9 p. 20</a></p> <p><a href="#">Étape 10 p. 21</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remettre le site en état (enlever déchets, balisage)</li> <li>• Faire un bilan avec les acteurs concernés</li> </ul>
<p><b>Actions éco-responsables : transport, logistique, implication locale, gestion des déchets</b></p> <p><a href="#">Fiches thématiques de 1 à 6 p.39 à 44</a></p>	<p><b><a href="#">Transport</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les besoins en transport</li> <li>• Contacter l'autorité organisatrice des transports</li> <li>• Inciter les participants à faire du covoiturage</li> <li>• Partager les actions mises en place auprès des participants en amont de la manifestation</li> <li>• Organiser le stationnement et prévoir des emplacements vélos</li> </ul> <p><b><a href="#">Logistique</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel réutilisable (pack-éco-événement et pack éco-balisage)</li> <li>• Location de matériel plutôt qu'achat</li> <li>• Ravitaillement responsable</li> <li>• Toilettes sèches</li> </ul> <p><b><a href="#">Implication locale</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer la population en amont de la manifestation</li> <li>• Faire appel aux acteurs locaux pour la logistique</li> <li>• Proposer des produits locaux, bio et de saison</li> <li>• S'assurer de retombées économiques sur le territoire</li> </ul> <p><b><a href="#">Gestion des déchets</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les emballages lors des achats de produits et privilégier les produits recyclables</li> <li>• Réduire les quantités de vaisselle jetable</li> <li>• Mettre en place le tri sélectif</li> <li>• Prévoir des poubelles après les ravitaillements</li> <li>• Assurer la remise en état des lieux par un nettoyage dans les 48 heures après la manifestation</li> <li>• Contacter la collectivité en charge des déchets</li> </ul>

## LES PRÉCONISATIONS POUR LIMITER LES IMPACTS SELON LES SPORTS

Vous trouverez tous les documents édictant les règles techniques et de sécurité de chaque sport sur les sites des fédérations délégataires : [documents complets publiés par les fédérations délégataires](#). Les impacts potentiels et préconisations des sports les plus pratiqués en compétition dans le massif des Bauges ont été détaillés ici. Si votre sport n'y apparaît pas, n'hésitez pas à contacter le Parc.

SPORT	Course d'orientation	Multisports/RAID	Parapente	Trail	Voile	VTT	Préconisations
<b>RECOMMANDATIONS GLOBALES PAR SPORT</b>	Favoriser le déplacement des coureurs sur les espaces naturels les moins sensibles. Imposer un sens unique de circulation.	Si vous organisez un Raid multisport, la fédération délégataire sera celle de Triathlon. Si des bivouacs ont lieu, respecter les zones d'interdiction. Ne pas bivouaquer dans un pré non fauché. Demander à l'ONF, aux gestionnaires des espaces naturels ou aux communes, les emplacements à privilégier, puis demander une autorisation.	Ne pas atterrir dans les prairies non fauchées, ni sans l'accord de l'agriculteur. Décollage et atterrissage à éviter à proximité des troupeaux.	Rester sur les sentiers existants. Respecter les lieux de travail et de vie des alpagistes ainsi que des forestiers.	Modérer la fréquentation et notamment celle du public et être vigilant à l'impact sur les zones de mises à l'eau.	Adapter sa vitesse à proximité des zones sensibles. Éviter de rouler après une averse car cela favorise l'érosion.	<b>Sensibiliser les participants. Concerter les acteurs du territoire. Demander les autorisations nécessaires.</b>
<b>IMPACTS POTENTIELS</b>							
<b>ACTIVITÉS AGRICOLES</b>							
Détérioration des prairies due aux piétinement (coureurs et/ou public). Destruction de la ressource en herbe, alimentation des troupeaux et destruction des cultures (maïs, verger, vigne)	✓	✓	✓	✓		✓	Rester sur les sentiers. Ne pas traverser de prairies non fauchées. Prévenir et demander l'autorisation à l'agriculteur.
Dérangement des troupeaux domestiques lié au bruit causé par la sur-fréquentation.	✓	✓	✓	✓		✓	Concertez en amont les alpagistes pour éviter au maximum les zones avec troupeaux. Si troupeau, ralentir à l'approche de celui-ci.
Courses nocturnes dérangement des chiens de protection qui ne sont plus à l'affut la nuit.	✓	✓		✓		✓	Dans certains cas, décaler les horaires pour éviter de traverser des troupeaux à l'aube, à la tombée de la nuit et durant la nuit.
Forte fréquentation en amont de la manifestation (reconnaissance du parcours)				✓			Plafonner le nombre de participants. Ne pas partager les tracés avant la course.
Impact des déjections humaines ou canines qui transmettent des parasites et maladies aux troupeaux domestiques et à la faune sauvage	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Installer suffisamment de toilettes sur les zones de départ. Pour les canitrails, ramasser les déjections canines.
<b>ACTIVITÉS FORESTIÈRES</b>							
Danger pour les participants si le parcours traverse un chantier forestier.	✓	✓		✓		✓	Se renseigner sur les chantiers forestiers et adapter son parcours pour les éviter.
Aménagements qui pourraient gêner un futur chantier forestier.		✓				✓	Demander l'autorisation aux propriétaires et se renseigner auprès de l'ONF sur la possibilité d'aménager un site.

SPORT	Course d'orientation	Multisports/RAID	Parapente	Trail	Voile	VTT	Préconisations
<b>ENVIRONNEMENT</b>							
Dégradation des sentiers.	✓	✓		✓		✓	Limiter l'utilisation des bâtons notamment dans les espaces les plus sensibles. Concernant le VTT, éviter les espaces les plus sensibles et utiliser les sentiers spécifiques aux VTT.
Création de nouveaux sentiers et destruction des espaces naturels hors sentiers	✓	✓		✓		✓	Utiliser les sentiers existants. Balisage et signalétique clairs. Pénalités pour les participants qui coupent les virages.
Écrasement de nids, couvées. Piétinement de la flore.	✓	✓		✓		✓	Rester sur les sentiers. Restrictions saisonnières ou climatiques.
Dérangement de la faune sauvage à proximité du tracé.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Rester sur le tracé. Ralentir en cas de rencontre avec un animal. Limiter les nuisances sonores.
Dérangement des rapaces.		✓	✓				Se renseigner sur les zones à éviter (bulles de quiétude sur le site biodiversport).
Course nocturnes : dérangement intensif de la faune sauvage et pollution lumineuse causée par les frontales	✓	✓		✓		✓	Éviter les courses de nuit pour ne pas déranger la faune sauvage et dissuader les participants de s'entraîner la nuit.
Création et dispersion des déchets par les participants et par le public.	✓	✓	✓	✓		✓	S'assurer d'enlever le balisage et de ramasser les déchets. Pénalités pour les participants qui jettent des déchets.
Tassement du sol excessif (spectateurs, organisateurs, bénévoles).	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Plafonner le nombre de participants et anticiper le flux de spectateurs.
Érosion des sols hors sentiers par le public.	✓	✓		✓	✓	✓	Plafonner le nombre de participants et éviter les zones les plus sensibles en vous renseignant auprès du PNR.
Forte fréquentation (spectateurs, organisateurs, bénévoles) qui entraîne une pollution sonore.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Plafonner le nombre de participants et anticiper le flux de spectateurs.
Pollution et destruction des milieux causés par les véhicules motorisés d'organisation.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Utiliser des véhicules non motorisés.
Impacts liés aux images pour média (survol de drone, attraction de la destination suite aux images)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Se renseigner sur les réglementations des drones.
Impacts sur les zones de mise à l'eau (érosion des berges, mouvements des sédiments sur les bordures)					✓		Baliser correctement la mise à l'eau et se renseigner sur les zones les plus adaptées.
Impact sur la ressource en eau : rivières, milieu karstique, abreuvoir, points d'eau, lacs.	✓	✓		✓	✓	✓	Attention à ne pas gaspiller et souiller la ressource en eau.
Artificialisation du milieu pour l'événement	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Artificialiser le moins possible le milieu et s'assurer d'avoir toutes les autorisations nécessaires.
Impact lié au bruit (haut-parleurs, musique, commentaire)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Réduire au maximum le son des haut-parleurs

LES 10 ÉTAPES POUR  
RÉUSSIR SA MANIFESTATION

CALENDRIER DES ACTIONS À RÉALISER

ÉTAPES	DÉLAIS															
	M-12	M-11	M-10	M-9	M-8	M-7	M-6	M-5	M-4	M-3	M-2	M-1	24h avant	jour J	48h après	2 semaines après
Prise en compte des enjeux du territoire																
Choix de la date																
Choix des parcours																
Évaluation d'incidence Natura 2000 (si nécessaire)																
Contact avec les acteurs du territoire																
<b>Demande d'autorisation ou de déclaration à la préfecture et aux mairies</b>																
Sensibilisation																
Réalisation d'un plan de balisage et de signalétique																
Pose du balisage																
Remise en état du site																
Bilan avec les acteurs																

M-12 = 12 mois avant la manifestation

**Vert** : Délais fortement conseillés

**Rouge** : Délais **maximum** obligatoire de demande d'autorisation à la Préfecture (il est conseillé de réaliser la demande **avant** ces délais).

## ÉTAPE 1

## QUELS SONT LES ENJEUX DU TERRITOIRE ?

Lors de l'organisation d'une manifestation, il faut comprendre que le territoire possède plusieurs enjeux à prendre en compte. Voici une liste non exhaustive de certains d'entre eux.

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
Chantiers forestiers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Période de forte sensibilité des rapaces		✓	✓	✓	✓	✓	✓					
Période de forte sensibilité environnementale				✓	✓	✓	✓					
Période de chasse	✓								✓	✓	✓	✓
Période de forte fréquentation du massif	✓						✓	✓				✓
Période de fauche ou de travaux agricoles					✓	✓	✓					
Troupeaux en alpages						✓	✓	✓	✓	✓		

Tableau : trouver le bon équilibre entre les différents enjeux



« Prendre en compte les différents enjeux du Massif et notamment les périodes de forte fréquentation ».

## ÉTAPE 2

## COMMENT CHOISIR LES PARCOURS ?

### OBJECTIFS

- Identifier les **activités économiques ou de loisirs** susceptibles d'être sur les parcours
- Identifier les **sites naturels** pour limiter l'impact de la manifestation
- Respecter la réglementation des sites naturels
- Prendre en compte les enjeux environnementaux

### AVEC QUI ?

Gestionnaires des sites naturels et acteurs du territoire

### AVEC QUOI ?

Application cartographique (Géoportail), [Annuaire de contact](#), [Biodiv'sport](#)

### LES PARCOURS PASSENT-ILS PAR :

- Des terrains privés ?
- Des espaces naturels réglementés ?  
Rendez-vous [étape 4](#) et [fiche technique 1](#)
- Des communes ?
- Des chantiers forestiers ? Des troupeaux d'animaux domestiques ?
- Des terrains agricoles ?
- Des zones de chasse ?

→ IDENTIFIER LES ACTEURS CONCERNÉS ET LES CONTACTER.

Rendez-vous à [l'étape 5](#) et dans [l'annuaire de contacts](#)

### SE DEMANDER

- À qui appartient le terrain traversé ? Est-il privé ou public ?
- Le sentier sur lequel passe la manifestation, est-il balisé ?
- Quels autorisations ou accords faut-il pour y passer ?

### 1- LES ÉLÉMENTS À FAIRE APPARAÎTRE SUR LE PARCOURS PRINCIPAL :

- Le départ
- L'arrivée
- Les points de ravitaillements
- Les postes de signaleurs
- Les postes de secours

### 2-DÉFINIR LES PARCOURS DE REPLI EN CAS DE MAUVAISES CONDITIONS MÉTÉO

NOTRE CONSEIL : Réaliser le tracé détaillé des parcours sur un fond de carte topographique IGN au 1/25000, il sera plus facile de les partager aux acteurs concernés.

[Plus d'informations pour cartographier votre parcours](#)



« Se renseigner sur les réglementations en espaces naturels »

Ci-dessous, un tableau pour définir quel(s) site(s) naturel(s) la manifestation traverse.

Communes	Code postal	RNCFs des Bauges	Réserve naturelle du bout du lac d'Annecy	Zones Natura 2000 : Cluse du lac d'Annecy	Zone Natura 2000 du Mont-Colombier	Zone Natura 2000 partie orientale du Massif des Bauges	Zone Natura 2000 rebord méridional du massif des Bauges	Zone Natura 2000 réseau de zones humides de l'Albanais	Zone Natura 2000 Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère	Zone Natura 2000 Massif de la Tournette	Arrêté de protection biotope (APPB) de la Tourbière des Creusates	APPB du Marais de l'enfer	APPB Roselières du lac d'Annecy	APPB Bialle et Bassins Mollards	APPB du Marais du Giez
Aillon-le-Jeune	73004														
Aillon-le-Vieux	73005														
Alby-sur-Chéran	73010														
Allondaz	73014														
Arbin	73018														
Arith	73020														
Bellecombe-en-Bauges	73036														
Chainaz-les-Frasses	73081														
Chapelle-Saint-Maurice	73084														
Châtelard	73086														
Chevaline	73090														
Chignin	73096														
Cléry	73097														
Compôte	73098														
Cruet	73101														
Curienne	73106														
Cusy	73120														
Déserts	73129														
Doucy-en-Bauges	73139														
Doussard	73146														
Duingt	73151														
École	73153														
Entrelacs	73154														
Entrevernes	73162														
Faverge-Seythenex	73164														
Fréterive	73171														
Giez	73178														
Grésy-sur-Isère	73182														
Gruffy	73192														
Héry-sur-Alby	73196														
Jarsy	73202														
Lathuile	73208														
Leschaux	73210														
Lescheraines	73234														
Marthod	73243														
Mercury	73247														
Montailleur	73263														
Montcel	73265														
Montélian	73270														
Motte-en-Bauges	73277														
Mouxy	73292														
Müres	73293														
Noyer	73294														
Pallud	73301														
Plancherine	73310														
Porte-de-Savoie	73312														
Pugny-Chatenod	74002														
Puygros	74054														
Quintal	74060														
Saint-Eustache	74072														
Saint-François-de-Sales	74097														
Saint-Jean-d'Arvey	74104														
Saint-Jean-de-la-Porte	74108														
Saint-Jorioz	74111														
Saint-Offenge	74123														
Saint-Ours	74135														
Saint-Pierre-d'Albigny	74138														
Sainte-Reine	74142														
Sévrier	74147														
Thénésol	74148														
Thoiry	74167														
Thuile	74194														
Trévignin	74219														
Val de Chaise	74232														
Verel-Pragondran	74242														
Verrens-Arvey	74267														
Viuz-la-Chiésaz	74310														

## ÉTAPE 3

## COMMENT CHOISIR LA DATE DE LA MANIFESTATION ?

### OBJECTIF

→ Trouver une période qui n'impacte pas la biodiversité ni les acteurs du territoire.

### AVEC QUOI ?

Application cartographique  
et calendriers sportifs

### AVEC QUI ?

Les gestionnaires  
d'espaces naturels  
et les acteurs du  
territoire.



POURQUOI FAUT-IL CIBLER  
LES PÉRIODES AVEC LE MOINS  
DE CROISEMENT D'ACTIVITÉS ?

- ✓ Éviter les conflits d'usage entre activités touristiques, de loisirs, activités économiques, etc.
- ✓ Ne pas déranger les troupeaux domestiques.
- ✓ Ne pas abîmer l'herbe qui est la nourriture des vaches et qui permet de faire du fromage.
- ✓ Ne pas avoir d'impacts négatifs sur la biodiversité : faune et la flore.
- ✓ Éviter les chantiers forestiers ou travaux dans les champs.

Selon la date choisie, le territoire est concerné par diverses activités ou enjeux. Il s'agit de trouver un bon équilibre entre ces derniers et de concerter les acteurs du territoire pour avoir le moins d'impact possible.

**Rendez-vous à l'étape 5.**

### CALENDRIER SPORTIF :

S'assurer via un calendrier sportif qu'il n'y a pas d'autres manifestations similaires à la date choisie, notamment sur la plateforme

[manifestationsportive.fr](http://manifestationsportive.fr)



PLUS DE MONDE = PLUS DE CONFLITS.  
SI JE NE PEUX PAS ÉVITER J'ANTICIPE POUR LIMITER LES  
IMPACTS

« Prendre en compte les périodes de fauche pour choisir la date de la manifestation ».

## ÉTAPE 4

### LA MANIFESTATION EST-ELLE SOUMISE À UNE ÉVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000 ?

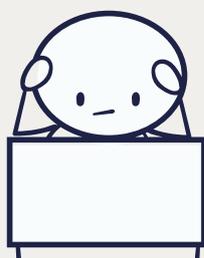
#### OBJECTIF

→ Prendre en compte les enjeux environnementaux des zones Natura 2000

#### AVEC QUI ?

#### AVEC QUI ?

Le gestionnaire de la zone Natura 2000



Formulaire d'évaluation d'incidence

VOTRE PARCOURS TRAVERSE UNE ZONE NATURA 2000 ?

Rendez-vous à la [fiche technique 2](#)



« Si nécessaire, réaliser une évaluation d'incidence Natura 2000 ».

## ÉTAPE 5

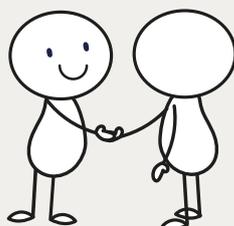
### QUELS ACTEURS DU TERRITOIRE IMPLIQUER DANS LA DÉMARCHE ?

#### OBJECTIFS

- S'inscrire dans une démarche de concertation avec les différents acteurs du territoire et avoir les autorisations nécessaires à la manifestation
- Éviter les conflits d'usages pendant la manifestation

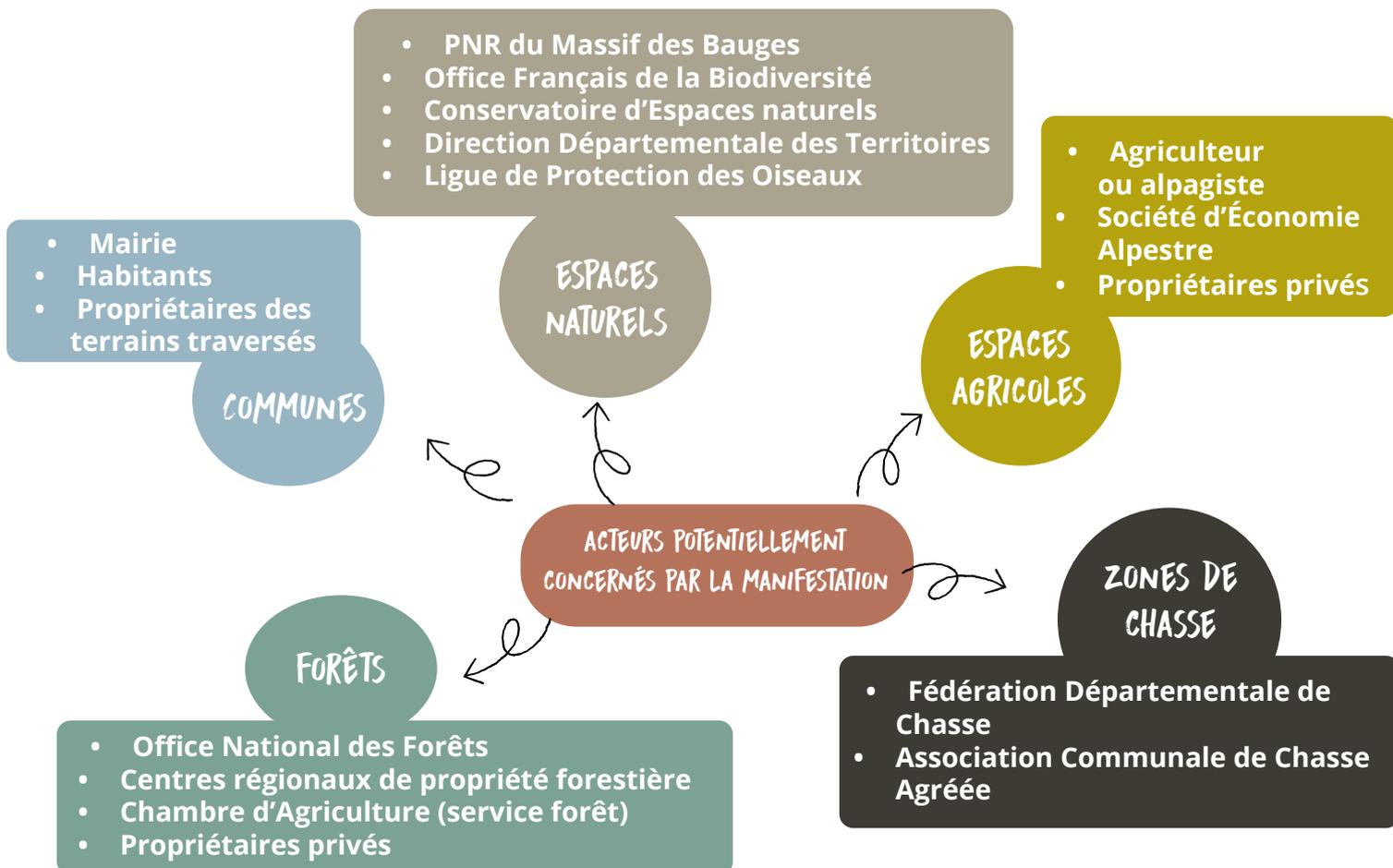
#### AVEC QUI ?

Les acteurs du territoire



#### AVEC QUOI ?

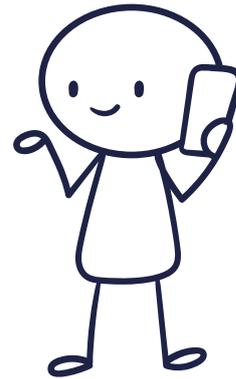
Annuaire de contacts,  
modèles de courriers



Retrouvez toutes les coordonnées dans les annexes

## QUI FAUT-IL OBLIGATOIREMENT CONCERTER ?

- **Communes traversées**
- **Propriétaires des terrains traversés** (dans la mesure du possible)
- **Alpagistes ou agriculteurs** (si traversée d'alpage ou de terrain agricole)
- **ONF** (si traversée de forêt gérée par l'ONF). L'ONF donne systématiquement un avis lorsque le dossier est déposé sur [manifestationsportive.fr](http://manifestationsportive.fr).
- **Gestionnaires de sites réglementés** : PNR, CEN, etc.



## QUI FAUT-IL POTENTIELLEMENT CONCERTER ?

- **Gestionnaire d'espaces naturels**
- **Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)** et **Fédérations départementales de chasse** (Savoie et Haute-Savoie)  
→ **si la manifestation a lieu en période de chasse.**
- **Sociétés d'économie alpestre (SEA73 et SEA74)**  
→ **en complément des alpagistes.**
- **Habitants**
- **LPO**

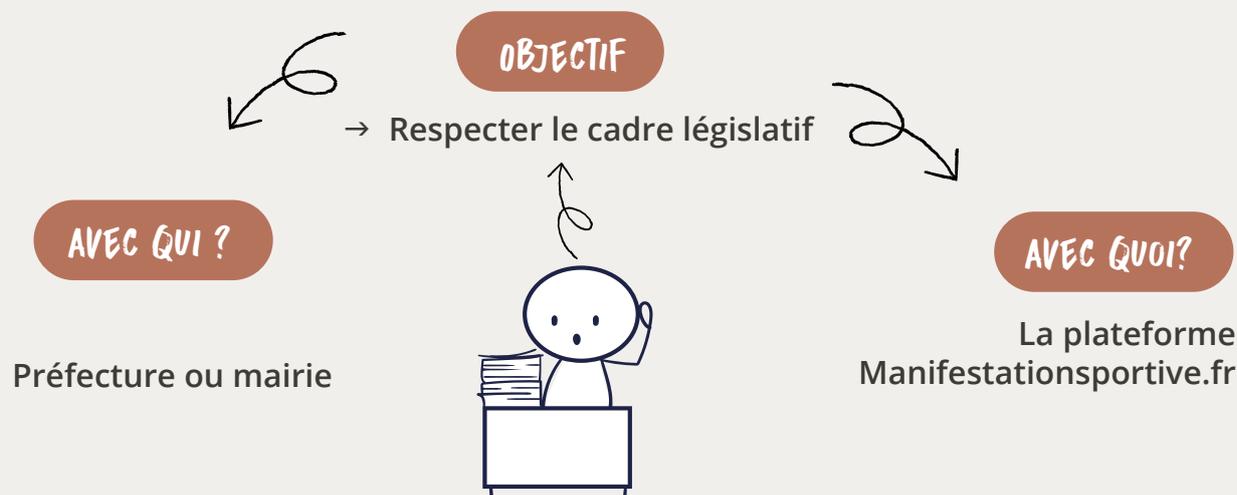
*« Se renseigner sur les chantiers forestiers susceptibles d'être sur le parcours choisi et adapter le tracé si nécessaire ».*

- ☑ Attention → en cas d'oubli de prévenir un des acteurs, cela peut nuire à la bonne tenue de la manifestation et/ou empêcher son renouvellement l'année suivante.
- ☑ Il est nécessaire d'avoir un réel échange avec chacun d'entre eux. Si le mail ou le courrier n'a pas eu de réponse, il faut relancer.
- ☑ Organiser une réunion d'échanges avec les acteurs concernés peut être pertinent.
- ☑ Il est important de collaborer avec chacun d'entre eux pour réaliser le tracé.
- ☑ Avoir une idée de l'heure de passage dans les communes, alpages, milieux naturels réglementés.
- ☑ Veiller à avoir le jour de ma manifestation, une copie papier de toutes les autorisations.

**NOS  
CONSEILS**

## ÉTAPE 6

## DEMANDE D'AUTORISATION OU DE DÉCLARATION À LA PRÉFECTURE



### QUELLES SONT LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES À RESPECTER LORS D'UNE ORGANISATION DE MANIFESTATION SPORTIVE ?

La plupart du temps, une manifestation doit être déclarée, mais selon certains critères les démarches sont différentes et les délais peuvent varier.

### COMMENT SAVOIR SI LA MANIFESTATION EST CONCERNÉE PAR UNE DEMANDE D'AUTORISATION OU UNE DEMANDE DE DÉCLARATION ?

Type de manifestation	Nb de pratiquants ?	Nb de communes traversées ?	Auprès de qui ?	Avis fédération	Régime	Délais avant la date de la manifestation
<b>Sans VTM</b>						
<b>Manifestation sans chronométrage, sans classement et sans horaire fixé à l'avance</b>	<100	<b>Pas de déclaration</b>				
	≥100	1	Mairie	Non	Déclaration	1 mois
	>1	Préfecture	Oui			
<b>Manifestation avec classement, chronométrage ou horaire fixé à l'avance</b>	>1	1	Mairie	Oui	Autorisation	2 mois
		>1	Préfecture	Oui		
		Plusieurs départements	Préfectures traversées	Oui		
		≥20 départements	Préfectures traversées + ministère de l'intérieur	Oui		3 mois

Source : **Manifestations sportives**  
Obligations liées à l'organisation.  
Où déposer son dossier ? Sur la plateforme **manifestation.fr**

### UTILISER UN DRONE LORS DE LA MANIFESTATION ?

**Réglementation :** Avant tout vol en zone peuplée\* (vol S3), une déclaration doit être faite à la préfecture du département concerné :

- Via le portail **Alpha Tango**
- Ou par courriel à l'adresse suivante selon le département : [pref-drone@savoie.gouv.fr](mailto:pref-drone@savoie.gouv.fr) / [pref-drone@savoie.gouv.fr](mailto:pref-drone@savoie.gouv.fr)

\*Zone peuplée : rassemblement de personnes ou d'animaux

- ☑ Se renseigner sur les réglementations des espaces naturels qui limitent le survol de la zone.
- ☑ Le survol des aires de nidification est interdit. Se renseigner auprès des gestionnaires d'espaces naturels.



« Utiliser la plateforme **manifestationsportive.fr** pour faciliter les démarches »

## ÉTAPE 7

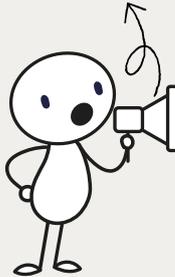
## COMMENT SENSIBILISER LE PUBLIC ?

### OBJECTIF

→ Sensibiliser le public aux bons gestes à adopter en milieux naturels.

### AVEC QUI ?

Bénévoles, PNR, services pastoraux, association de protection de l'environnement, etc.



### AVEC QUOI ?

Une signalétique adaptée, le règlement, la charte du participant.

## NOS CONSEILS

- ☑ La sensibilisation a lieu avant, pendant, et après la manifestation via le site internet, les réseaux sociaux, une newsletter, les réunions de bénévoles.
- ☑ Désigner des bénévoles environnement et développement durable (**Fiche technique 6**) : bénévoles qui s'occupent de la sensibilisation et du bon respect du règlement.
- ☑ Proposer à des associations de tenir un stand ou une animation le jour de la manifestation.
- ☑ Mettre dans le sac du coureur un petit livret des bonnes pratiques.
- ☑ Des bénévoles sensibilisent lors de la récupération des dossards.
- ☑ Rappeler les consignes au micro, lors du briefing sécurité.
- ☑ Éviter d'offrir des gadgets ou goodies non éco-responsables (**Fiche thématique 3**).
- ☑ En cas de réalisation d'éco-cup, ne pas inscrire la date pour pouvoir les réutiliser.
- ☑ Valoriser la démarche en parlant des actions éco-responsables sur le site internet.

## POUR EN FAIRE PLUS :

- Instaurer un engagement lors de l'inscription. Le participant accepte les conditions de **la charte du participant**
- Organiser une randonnée découverte de sensibilisation à destination des accompagnants.
- Proposer des animations, expositions pour sensibiliser le public.
- J'utilise la campagne « **La montagne... respect** »

## RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES



### Clip d'animation pour comprendre le rôle des chiens de protection des troupeaux

Le pastoralisme, qu'est-ce que c'est ?

Je suis le bois - Pôle Excellence bois

En quête de thermique : le parapente

Site Pasto Kezako de la SEA : [Facebook](#), [Instagram](#), [Youtube](#)

**Documents de sensibilisation** réalisés par les sociétés d'économie alpestre (SEA) de Savoie et Haute-Savoie (vidéos sur les chiens de protection, documentation, signalétique).

« Sensibiliser le public à l'aide d'animations durant la manifestation. »

## ÉTAPE 8

### COMMENT BALISER ET SIGNALER LES PARCOURS ?

#### OBJECTIF

→ Sécuriser la course et protéger les zones sensibles

#### AVEC QUI ?

Gestionnaire d'espaces naturels, propriétaires, bénévoles



#### AVEC QUOI ?

Charte du balisage, réglementation spécifique des fédérations délégataires

ANTICIPATION, CLARTÉ, RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROPRIÉTÉS

### 1 LE BALISAGE

⚠ En tant qu'organisateur, vous êtes responsable de la pose et de l'enlèvement du balisage.

**Comment réaliser un bon balisage ?** La mise en place d'un balisage clair permet de limiter les risques d'accident, d'éviter que les participants **se perdent** et d'empêcher la **détérioration** des milieux naturels fragiles.



« Baliser correctement le parcours pour ne pas nuire à la biodiversité, aux cultures et prairies agricoles ».

- Réaliser un plan de balisage.
  - Choisir son type de balisage selon le milieu traversé (rubalise en amidon de maïs si troupeaux).
  - Poser le balisage au plus tard : **24 heures avant**.
  - Les bénévoles vérifient le balisage en mode course avant le départ des participants.
- Enlever le balisage rapidement : **24 heures après**.

### 2 LA SIGNALÉTIQUE

Une signalétique claire permet d'avoir une manifestation sécurisée et respectueuse de l'environnement.

#### LES ÉLÉMENTS NÉCESSITANT D'ÊTRE SIGNALÉS

- ☑ Les zones dangereuses : falaises à proximité, glissement de terrain, etc, et les espaces naturels sensibles pour éviter que le public ne les traverse.
- ☑ Lorsqu'il ne faut pas utiliser les bâtons (dans certaines zones sensibles)
- ☑ Les postes de secours et ravitaillements
- ☑ Les zones de transports, parkings (bénévoles pour guider les arrivants).

## ÉTAPE 9

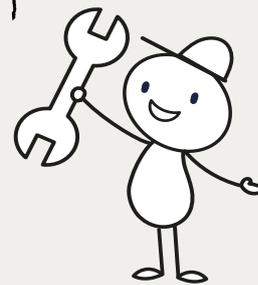
## REMETTRE LE SITE EN ÉTAT

### OBJECTIF

→ Remettre le site en état

### AVEC QUI ?

Les bénévoles



- ✓ Un serre-file enlève le balisage et les déchets potentiels immédiatement après la manifestation. Un contrôle du parcours est réalisé dans les 48 heures, dont excréments humains et canins tout le long du parcours.
- ✓ Restaurer les sentiers dégradés si nécessaire.



« S'assurer d'avoir enlevé toutes les balises des parcours ».

## ÉTAPE 10

# BILAN AVEC LES ACTEURS

### OBJECTIF

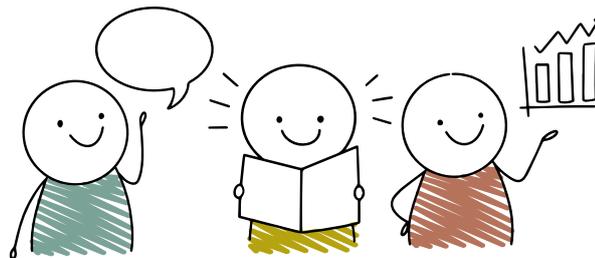
→ Évaluer ma démarche

### AVEC QUI ?

L'équipe d'organisation,  
les acteurs du territoire,  
les bénévoles,  
les participants

### AVEC QUOI ?

Compte-rendu,  
le guide que vous  
avez entre les mains !



### J'ÉVALUE MA DÉMARCHÉ

- ☑ Se demander comment améliorer la démarche l'année suivante.
- ☑ Valoriser son action en la communiquant
- ☑ Faire un bilan avec les acteurs impliqués.
- ☑ Établir un compte-rendu des actions menées (négatives et positives)
- ☑ Réaliser une enquête auprès des participants

## PARTENAIRES DU GUIDE



Document conçu et rédigé par **Lili Favre-Sourzac**, stagiaire au sein du Parc naturel régional du Massif des Bauges dans le cadre du Master 2, transition écologique, solidaire et citoyenne de Lyon.

### Cette démarche est portée par :

- Le Parc naturel régional du Massif des Bauges
- **COFOR** : Lucile Buisson
- **DSDEN** : Nathalie Berger
- **Maire d'Arith** : Cécile Trahand, référente conciliation des usages au PNR MB
- **SEA 73** : Audrey Alluin et Sébastien Mailland Rosset
- **SEA 74** : Léna Durbecker et Olivia Ensminger

### Structures et personnes consultées :

- Agriculteurs
- Organismes de manifestations sportives
- Fédérations de chasse (FDC)
- Élus
- Parcs naturels régionaux (PNR)
- Offices de tourisme (OT)
- Office national des forêts (ONF)
- Sociétés d'économie alpestre (SEA)
- Communes forestières (COFOR)
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
- Club alpin français (CAF)
- Bureau d'études (Atémia)

### GLOSSAIRE

ASTERS : CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE

APPB : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION BIOTOPE

CAF : CLUB ALPIN FRANÇAIS

CEN : CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

CO : COURSE D'ORIENTATION

COFOR : COMMUNES FORESTIÈRES

DSDEN : DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

EI : ÉVALUATION D'INCIDENCE

FDC : FÉDÉRATION DE CHASSE

LPO : LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

PNR : PARC NATUREL RÉGIONAL

PNR MB : PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

ONF : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

OFB : OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

RNCS : RÉSERVE NATIONALE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE

SEA : SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE



# ANNEXES

## 6 FICHES TECHNIQUES

Fiche technique 1

### FICHE TECHNIQUE 1

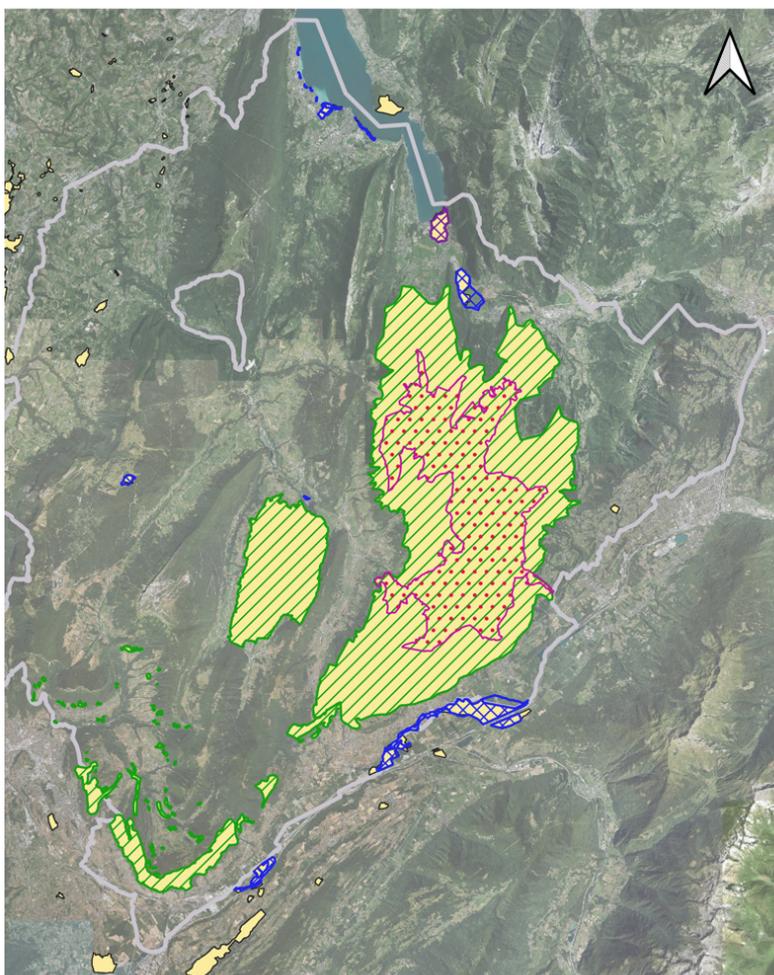
## LES SITES NATURELS DU MASSIF DES BAUGES ET LEUR RÉGLEMENTATION

Certains espaces naturels du Massif des Bauges ont une réglementation qu'il faut prendre en compte pour organiser une manifestation sportive. D'autres n'ont pas de réglementation spécifique mais sont fragiles et nécessitent une certaine vigilance.

#### CETTE FICHE CONTIENT :

- ✓ Les différents espaces naturels du Parc
- ✓ Une définition de chaque type d'espace naturel
- ✓ Leurs réglementations
- ✓ Des préconisations supplémentaires du Parc

Pour savoir quel site naturel la manifestation traverse, rendez-vous au **tableau p.12** ou voir la carte ci-dessous.



**Zonages environnementaux au sein  
du Parc naturel régional du Massif  
des Bauges, présentant une  
réglementation spécifique pouvant  
concerner les manifestations  
sportives de pleine nature**

-  Arrêtés de protection de biotope
-  Réserve naturelle nationale
-  Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) des Bauges
-  Sites Natura 2000 (Directive Oiseaux)
-  Sites Natura 2000 (Directive Habitats)
-  Limites du Parc naturel régional du Massif des Bauges

0 2,5 5 km



Parc  
naturel  
régional  
du Massif  
des Bauges  
Une autre vie s'avante ici



Réalisation : PNRMB - 8/2023  
Source : ©IGN, INPN, PNRMB

## 1. APPB : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

### RÉGLEMENTAIRE

#### Un biotope, c'est quoi ?

Un milieu indispensable à l'existence de plusieurs espèces végétales et animales.

#### Un arrêté de protection de biotope (APPB), c'est quoi ?

Une mesure prise par le Préfet du département pour protéger certains biotopes abritant des espèces rares et menacées. Chaque arrêté possède sa propre réglementation. Son but est de réglementer certaines activités pouvant nuire à la conservation du biotope.

Sur le Massif des Bauges, 5 arrêtés de protection de biotope concernent les manifestations sportives :

- ✓ **Tourbière des Creusates** (Commune concernée : Saint-François-de-Sales en Savoie)
- ✓ **Marais de l'enfer** (Communes concernées : Saint-Jorioz, Sévrier, en Haute-Savoie)
- ✓ **Marais de Giez** (Communes concernées : Doussard, Faverges, Giez, en Haute-Savoie)
- ✓ **Roselières du lac d'Annecy** (Communes concernées : Annecy-le-Vieux, Saint-Jorioz et Sévrier)
- ✓ **Bialle et Bassins Mollards** (Communes concernées : Aiton, Chamousset, Chateauneuf, Freterive, Grésy-sur-Isère et Saint-Pierre d'Albigny).

### Réglementation concernant les manifestations sportives par APPB

#### 1 : **APPB de la Tourbière des Creusates** sur la **Commune de Saint-François-de-Sales**

- Les vélos, trottinettes ou autres véhicules sont interdits
- La randonnée est autorisée seulement sur les secteurs balisés
- Le parapente est autorisé uniquement en période d'enneigement
- Interdiction de camper ou de bivouaquer
- Interdiction d'utiliser des drones, hors autorisation du préfet

#### 2 : **APPB Marais de l'enfer** 2015 (Arrêté inclus dans la zone Natura 2000 de **la Cluse du lac d'Annecy**)

- Interdiction d'organisation de manifestation sportive ou de loisirs (article 3-5)

#### 3 : **APPB Marais de Giez** 1990 - Plus d'infos sur l'APPB et sa réglementation

- Interdiction des activités sportives et touristiques nécessitant un aménagement
- Interdiction du bivouac et du camping

#### 4 : **APPB Roselières du lac d'Annecy**

- Interdiction de tout accès des personnes (navigation et circulation) et toute atteinte à la végétation

#### 5 : **APPB de la Bialle et les Bassins Mollards**

- Interdit aux chiens même en laisse
- Interdit à la pratique du canoë-kayak sur la rivière la Bialle

## 2. RÉSERVE NATURELLE DU BOUT DU LAC D'ANNECY

### RÉGLEMENTAIRE

#### Une réserve naturelle c'est quoi?

« Une partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et du milieu naturel présente une importance particulière. » (**Insee**)

→ Sur le massif des bauges, 1 réserve naturelle.

#### Décret de création de 1974

→ Gestionnaire : Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie (ASTERS).

#### Extrait de la réglementation

- Camping et bivouac interdits
- Circulation des véhicules motorisés interdite
- Circulation des bateaux de toutes natures sur les cours d'eau traversant la réserve.

## 3. RÉSERVE NATIONALE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE ET ZONES DE RECHERCHES

### RÉGLEMENTAIRE

#### Une réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS), c'est quoi ?

«Une zone de protection des milieux naturels pour la sauvegarde d'espèces menacées.

Elle favorise la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats.

Elle contribue au développement durable de la chasse dans les territoires ruraux.»

→ Sur le massif des Bauges, 1 réserve nationale de chasse et de faune sauvage.

#### Arrêtés de la RNCFS (arrêté de reconduction) de 2018

→ Trois gestionnaires : OFB, PNR MB, ONF.

## Extrait de la réglementation

- Toute circulation de véhicules à moteur est interdite
- Interdiction VTT (sauf itinéraires spécifiquement balisés)
- Chiens interdits même tenus en laisse
- Camping et bivouac interdits
- Appareils sonores et lumineux interdits
- Survol interdit à moins de 300m du sol (dont parapentes et drones) sauf zones autorisées
- Pratiques aériennes non motorisées autorisées uniquement sur certaines zones

## Réglementation\*



**Véhicules terrestres motorisés et non motorisés interdits**  
Sauf services ou autorisations délivrées pour les propriétaires et les ayants droits - badge obligatoire sur véhicule - VTT autorisé sur itinéraire balisé VTT



**Survol interdit à moins de 300 m du sol**  
À moins de 300m du relief pour les engins à moteur, drones compris - Sauf zones autorisées



**Chiens interdits**  
Sauf autorisations : chien guide, chien de services



**Appareils sonores et lumineux interdits**  
Par respect pour la quiétude des lieux



**Camping et bivouac interdits**



**Feux interdits**  
Sauf autorisations



**Dérangement intentionnel de la faune interdit**

Source : [Site du PNRM, RNCFS](#)

### Une Zone de Recherche (ZR), c'est quoi ?

Une zone au sein de la RNCFS orientée sur la recherche et la connaissance de la faune de montagne.

Sur le Massif des Bauges, 3 zones de recherche :

- ✓ 1-Zone de recherche d'Armenaz
- ✓ 2-Zone de recherche de Charbonnet
- ✓ 3-Zone de recherche de Coutarse

## Extrait de la réglementation

L'accès du public aux terrains situés dans ces trois zones de recherche est interdit en dehors des sentiers balisés à cet effet. Ces espaces sont dédiés aux captures et suivis des ongulés (chamois, mouflon, chevreuil).



### ZR Zones de recherche



**Interdiction de sortir des sentiers balisés dans les 3 zones de recherche**

Au sein de la RNCFS des Bauges, trois zones de recherche sont délimitées (à consulter sur la carte) sur les secteurs d'Armenaz, Charbonnet et Coutarse.

Ces espaces sont dédiés aux captures et suivis des ongulés (chamois, mouflon, chevreuil) indispensables à la recherche, et nécessitent une plus grande quiétude et donc l'attention de tous.

Une réglementation spécifique s'y applique.

Dans les zones de recherche, seuls les sentiers balisés sont autorisés à l'accès au public. Il est interdit de sortir de ces sentiers balisés.



[En savoir plus sur la réserve naturelle de chasse et de faune sauvage](#)

## 4. ZONE NATURA 2000

### NON RÉGLEMENTAIRE

#### Une zone Natura 2000, c'est quoi ?

- Une zone qui fait partie du réseau européen de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels.
- Ses objectifs : maintenir le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces présentes, et concilier préservation de la diversité biologique et préoccupations socio-économiques ([source](#)).

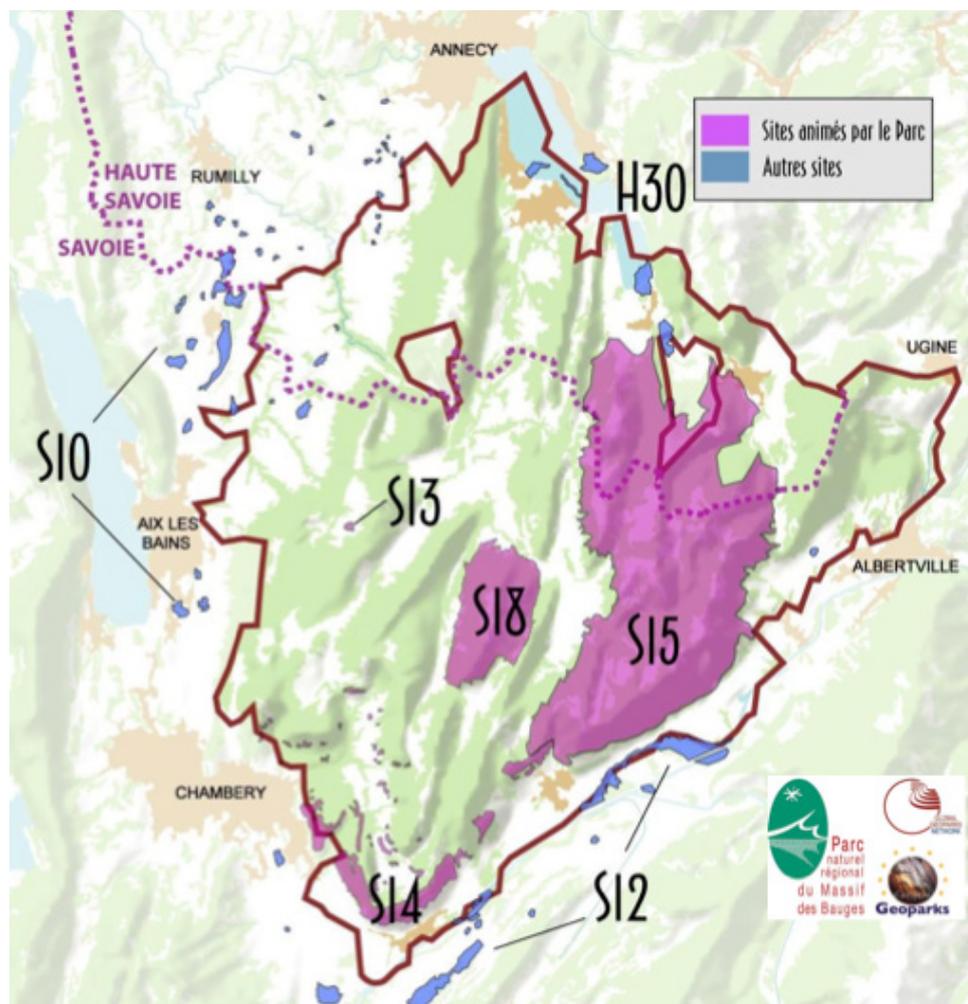


#### Sur le Massif des Bauges, 7 zones Natura 2000 Chaque zone a un ou plusieurs gestionnaires.

- ☑ 1-Zones humides de l'Albanais : **ASTERS**  
(Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie 74), Syndicat Intercommunal de Gestion des Étangs de l'Albanais (**SIGEA**), Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (**CEN 73**)
- ☑ 2-Zones humides de la Combe de Savoie :  
**Conservatoire des Espaces Naturels** de Savoie (**CEN 73**)
- ☑ 3-Tourbière des Creusates : **PNR MB**
- ☑ 4-Partie orientale du massif des Bauges : **PNR MB**
- ☑ 5-Mont-Colombier : **PNR MB**
- ☑ 6-Rebord méridional du massif des Bauges : **PNRMB**
- ☑ 7-Cluse du lac d'Annecy : **SILA** (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy)



## LE RÉSEAU NATURA 2000 DANS LE MASSIF DES BAUGES



### LÉGENDE

- S10 : Zones humides de l'Albanais
- S12 : Zones humides de la Combe de Savoie
- S13 : Tourbière des Creusates
- S14 : Rebord méridional du Massif des Bauges
- S15 : Partie orientale du Massif des Bauges
- S18 : Mont Colombier
- H30 : Cluse du Lac d'Annecy

### En quoi l'organisateur est concerné ?

Si le parcours passe à travers une zone Natura 2000, il faut réaliser une **évaluation d'incidence**.

### L'évaluation d'incidence consiste à :

- Analyser les effets sur l'environnement de la manifestation
- Mesurer son acceptabilité environnementale
- Éclairer les décideurs

Selon le département, la législation peut être différente. Rendez-vous à la **Fiche technique 2**.

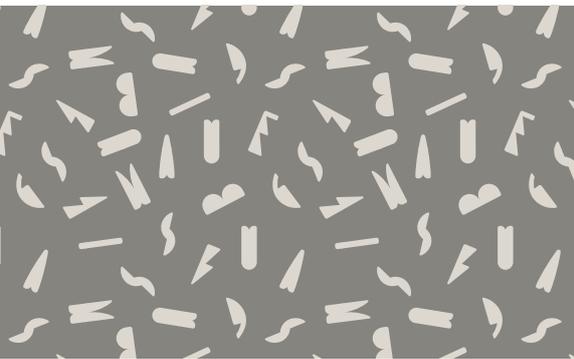
## 4. BULLES DE QUIÉTUDE ET RAPACES

### NON RÉGLEMENTAIRE

#### Une bulle de quiétude, c'est quoi ?

C'est une zone de tranquillité pour les rapaces, généralement proche des nids. Le parapentiste et le grimpeur s'assurent de ne pas s'approcher de ces zones. Les bulles de quiétudes mesurent 250 mètres et concernent principalement l'aigle royal et le faucon pèlerin. Elles sont reprises sur la carte biodiv'sports qui est diffusée sur des sites tels que randos Bauges, camp to camp, etc. Les bulles activées sont maintenues d'une année à l'autre et désactivées en cas d'absence de preuves de reproduction.

LES RANDONNEURS À SKI DOIVENT QUANT À EUX FAIRE ATTENTION AUX ZONES DE TRANQUILLITÉ DES TÉTRAS-LYRES.



Sur le massif des Bauges, il y a **21 bulles de quiétude** pour protéger les rapaces rupestres. Elles se situent dans ces 6 secteurs :

- 1-Thoiry**
- 2-Arbin**
- 3-Frétérive**
- 4-Drumettaz-Clarafond**
- 5-Saint Jean D'Arvey**
- 6-SPA les tours et Faverges**

### Préconisations

#### Comment situer une bulle de quiétude ?

Se rendre sur la plateforme **Biodiv'sport**

- Respecter la réglementation des espaces sensibles.
- Privilégier les sites officiels de décollage et d'atterrissage (en parapente).
- Éviter les réserves naturelles et les habitats des rapaces de février à août.
- Des bulles de quiétude et des zones de tranquillité concertées sont définies.

**Interdiction d'être à moins de 250 mètres du nid.**

#### Pour information :

▲ Aigle royal

Aerien Manifestation sportive  
Vertical Zone espèce

Mois sensibles

🟢 Hors période sensible 🟡 Période sensible

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Distance de survol minimum (m) : 250  
Description : NIDIFICATION D'UN COUPLE D'AIGLE ROYAL EN COURS

MERCI DE RESPECTER LA BULLE DE QUIÉTUDE

Si un rapace vient voler avec moi, c'est pour m'informer que je vole sur son territoire. Pendant ce temps, ses oeufs et ses poussins sont vulnérables et peuvent être mangés par des prédateurs.

Si je dérange des aigles royaux ou faucons pèlerins, je peux causer l'abandon de la couvée ou des jeunes par les adultes et entraîner leur mort. **La survie à long terme de la population peut être remise en question.**

Exemple sur Biodiv'sport

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du **PNR du Massif des Bauges**.

## FICHE TECHNIQUE 2

# ZONE NATURA 2000, FAUT-IL FAIRE UNE ÉVALUATION D'INCIDENCE ?

Si le parcours traverse une zone Natura 2000, l'organisateur peut être soumis à une évaluation d'incidence. Selon le département, la législation n'est pas la même.

### CETTE FICHE CONTIENT :

- ✓ Une explication de l'évaluation d'incidence
- ✓ Les conditions de réalisation d'une évaluation d'incidence
- ✓ Les formulaires à remplir

### Une évaluation d'incidence, c'est quoi ?

- Analyser les effets sur l'environnement des projets
- Mesurer leur acceptabilité environnementale
- Éclairer les décideurs



### Quand faire une évaluation d'incidence ?

## La manifestation traverse une zone Natura 2000 en HAUTE-SAVOIE (74)

Sont soumises à évaluation d'incidence (Réglementation **Natura 2000 Haute-Savoie**), les manifestations sportives répondant au moins à l'un des trois critères suivants :

- Budget supérieur à 100 000 €
- Délivrance d'un titre national ou international (voir liste ci-dessous)
- But lucratif et regroupement de plus de 1 500 personnes

## MAIS AUSSI

- « ... présentant un budget d'organisation inférieur ou égal à 100 000€ ». Liste Haute-Savoie **Article R414-19 + Arrêté préfectoral**

### **Schéma explicatif**

## La manifestation traverse une zone Natura 2000 en SAVOIE (73)

Sont soumises à évaluation d'incidence (Réglementation **Natura 2000** Savoie), les manifestations sportives répondant au moins à l'un des trois critères suivants :

- Budget supérieur à 100 000 € ;
- Délivrance d'un titre national ou international ;
- But lucratif et regroupement de plus de 1 500 personnes ;

Le dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000 est établi en proportion à l'importance de la manifestation concernée et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.



### Si la manifestation est soumise à évaluation, que faire ?

- Remplir le formulaire simplifié (**formulaire Savoie** ou formulaire **Haute-Savoie**).
- Contacter le gestionnaire de la zone Natura 2000 qui informera l'organisateur sur les enjeux du site et qui vous aidera à compléter le dossier d'évaluation.
- Transmettre le document avec le dossier d'autorisation à la préfecture.
  - Une fois le document reçu, la préfecture contacte la DDT, qui consulte le gestionnaire. Si l'avis émis est favorable, un arrêté préfectoral est délivré pour autoriser la manifestation sportive. Des prescriptions à suivre y sont inscrites.

### Le dossier comprend :

- Une présentation simplifiée de la manifestation, accompagnée d'une carte IGN au 1/25000ème comportant un titre, une légende, une échelle et une orientation, permettant de la localiser par rapport aux sites Natura 2000.
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles la manifestation est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.
- Si la manifestation est susceptible d'affecter un site Natura 2000, le dossier comprend les mesures prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables évalués.



Pour vous aider : **[guide méthodologique pour l'évaluation des incidences natura 2000](#)**

## FICHE TECHNIQUE 3

# QUELS ACTEURS FAUT-IL IMPLIQUER DANS LA DÉMARCHE, QUAND ET POURQUOI ?

Globalement, contacter les acteurs permet d'avoir les autorisations nécessaires de traversées de terrain, mais aussi de prévenir ceux qui vivent ou travaillent sur le territoire. La concertation et l'anticipation permettront une manifestation réussie.

### CETTE FICHE CONTIENT :

- ☑ La liste des acteurs à contacter.
- ☑ Pourquoi les contacter ?
- ☑ Quand les contacter ?

#### Les délais

**En rouge** : obligatoire

**En noir** : recommandé

#### Les gestionnaires d'espaces naturels **6 mois avant**

Pour appuyer l'organisateur lors de l'évaluation d'incidence Natura 2000 (**Fiche évaluation d'incidence**). **6 mois avant**

- Pour l'informer des réglementations et préconisations spécifiques au milieu naturel.
- Pour l'informer des milieux fragiles à éviter

#### Les associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) et Fédérations départementales de chasse (Savoie et Haute-Savoie) **4 mois avant**

- Pour informer l'organisateur des dates d'ouverture de la chasse.
- Pour éviter qu'une activité de chasse ait lieu sur le parcours de ma manifestation.
- Pour ouvrir un échange et une concertation et ainsi éviter des conflits d'usages.

#### Propriétaires de terrains privés **4 mois avant**

- Pour avoir un accord de passage écrit des propriétaires.

#### Communes traversées **3 mois avant**

#### (Étape demande d'autorisation)

- Pour avoir une autorisation de passage.
- Pour demander les contacts des propriétaires des terrains traversés par les parcours.
- Pour être informés des arrêtés municipaux ayant un impact sur la manifestation.
- Pour avoir des informations sur les chantiers forestiers privés qui se situeraient sur le parcours.

6 Mois



4



4



3



Alpagistes ou agriculteurs **3 mois avant**

- Pour avoir des préconisations lors du passage de ma course en alpage.
- Pour être prévenu de la présence des troupeaux.

Sociétés d'économie alpestre (SEA73 et SEA74) :  
si les parcours passent en alpage **3 mois avant**

- Pour avoir les coordonnées des agriculteurs à contacter.
- Pour informer sur la présence de troupeaux ou chiens de protection.
- Pour informer des gestes à avoir lors de passages à proximité de troupeaux.
- Pour apporter les éléments dont j'ai besoin pour sensibiliser les participants.

ONF **3 mois avant**

- Pour être informés des chantiers forestiers publics.
- Pour faire valider les parcours et le type de balisage utilisé.
- Pour savoir quelles zones sont autorisées et définir les zones interdites au public.

Chambre d'Agriculture (service forêt) et Centres régionaux  
de la propriété forestière (CRPF) **3 mois avant**

- Si les parcours traversent une forêt privée, pour avoir les contacts des propriétaires.
- Pour avoir des informations sur des chantiers forestiers privés.

La préfecture via [manifestationsportives.fr](http://manifestationsportives.fr)  
**3 à 1 mois au plus tard, si possible avant**

Habitants

- Pour les prévenir de la tenue d'une manifestation.
- Pour éviter les conflits d'usages avec des pratiques sportives individuelles.
- Pour potentiellement trouver des bénévoles ou des participants locaux.

LPO

- Pour savoir si les parcours passent près d'aires de nidification de rapaces.

Fiche technique 3

3



3



3



3



<3



<3



<3



POINTS DE VIGILANCE

**Propriété privée**

Contactez les propriétaires par courrier ou par mail puis les rencontrer si besoin. Il peut être nécessaire de leur présenter les parcours de la manifestation ainsi que l'assurance de l'association spécifiant que le propriétaire/locataire est dégagé des dégradations subies. Il faut de préférence un document d'engagement, signé de leur part avec un tableau récapitulatif des parcelles empruntées.

**Domaine public**

Envoyer aux communes traversées, ACCA, ONF, PNR un courrier spécifiant tous les passages et une carte des parcours.

## FICHE TECHNIQUE 4

# LA MANIFESTATION RÉPOND-ELLE AUX CRITÈRES DE SÉCURITÉ ?

Pour que la manifestation réponde aux critères de sécurité, se renseigner sur les règles techniques et de sécurité de la fédération délégataire. Les informations ci-dessous sont globales et ne sont pas exhaustives.

### CETTE FICHE CONTIENT :

- ✓ Les domaines de sécurité majeurs (non exhaustif)
- ✓ Un lien vers les documents complets des fédérations délégataires

Se renseigner sur les activités économiques et de loisirs se déroulant sur les parcours.

- Si des troupeaux et des chiens de protection s'y trouvent, se renseigner auprès des alpagistes et de la SEA pour connaître les bonnes pratiques.
- Se renseigner sur la tenue de chantiers forestiers.
- Baliser correctement les parcours pour faciliter le partage de l'espace avec d'autres activités de pleine nature.

Informers tous les interlocuteurs identifiés du déroulement de la manifestation :

- Mairies, offices de tourisme, riverains, pompiers, SAMU, comités / ligues ou fédération, gendarmerie, etc. ainsi que les acteurs de la **Fiche technique 3**.

Autres points de vigilance majeurs concernant la sécurité :

- ✓ Souscrire à une assurance
- ✓ Certificat médical ou licence
- ✓ Organiser la circulation et le stationnement
- ✓ Présence de structures médicales sur la manifestation



« Avoir une assurance couvrant la manifestation, les bénévoles et les participants ».

### Documents ressources

- [Conseils pratiques de sécurité pour organiser une manifestation sportive sur manifestationsportive.fr](https://www.manifestationsportive.fr)
- [Lien vers les documents complets publiés par les fédérations délégataires.](#)
- ⚠ Les demandes d'autorisation à la préfecture (**Étape 6**) et aux acteurs du territoire (**Étape 5 - Fiche technique 3**), le balisage et la signalétique (**Étape 8 et Fiche technique 5**) sont aussi liés à la sécurité.

## FICHE TECHNIQUE 5

# BALISAGE ET SIGNALÉTIQUE

### CETTE FICHE CONTIENT :

- ☑ Des conseils sur le type de balisage à utiliser
- ☑ Des conseils sur la pose du balisage
- ☑ Des étapes pour réussir le balisage

## Conception du balisage

### Avant la manifestation

- Créer un plan de balisage.
- Contacter les gestionnaires d'espaces naturels pour choisir les emplacements de balisage.
- Demander l'autorisation aux propriétaires privés et publics.

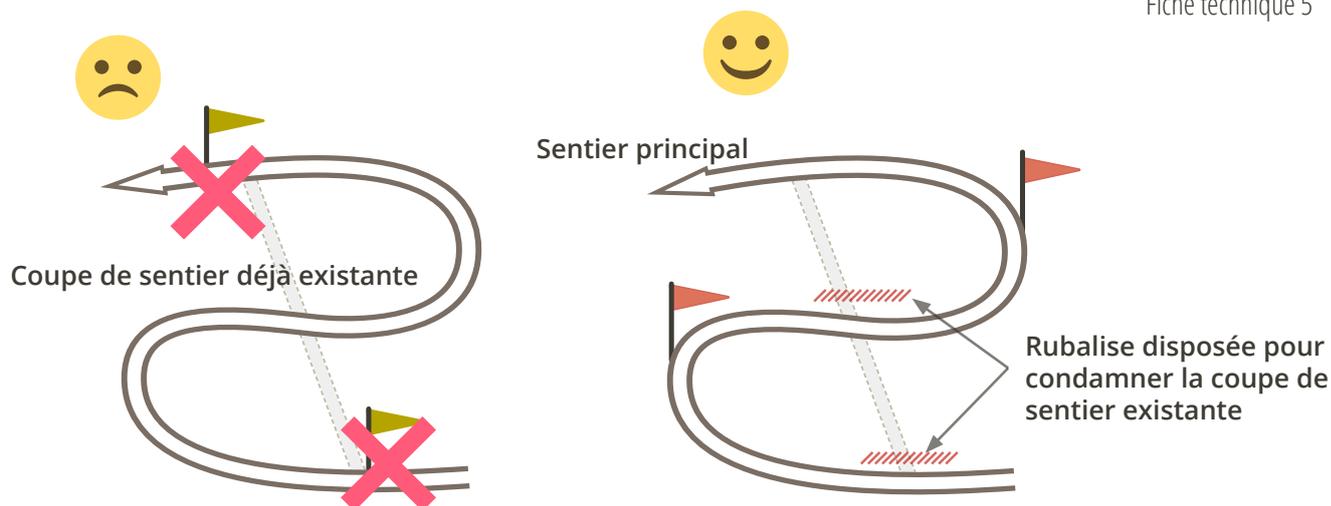


### Choisir le type de balisage

- Ne pas poser de balisage permanent (peinture, clous, fils de fer).
- Utiliser des rubalises avec un système d'accroche facile.
- Dans les zones sans végétation, utiliser des piquets de bois surmontés d'un fanion.
- Si la manifestation est nocturne, utiliser un dispositif réfléchissant.
- Privilégier les matériaux réutilisables et recyclables.
- Utiliser des rubalises en tissu réutilisables ou biodégradables en amidon de maïs, notamment s'il y a un contact avec les troupeaux.
- Si besoin de baliser au sol, privilégier la farine ou la craie.
- Si les parcours traversent un troupeau, s'assurer de poser les balises de manière à ce qu'elles ne soient pas ingérées par les animaux.
- Adhérer à la Charte Auvergne-Rhône-Alpes ([Fiche thématique 5](#)) pour bénéficier du pack écobalisage (balises + guide pratique).

### Pose du balisage sur le terrain : 24 heures avant la manifestation

- Former les bénévoles qui s'occupent du balisage.
- Le jour de la manifestation, des orienteurs se trouvent sur le parcours.
- Le balisage est réalisé à pied ou à vélo (pas de véhicules motorisés).
- Poser le balisage de façon à ce que les participants ne prennent pas les raccourcis.
- Le balisage est clair pour éviter les dégradations de milieux sensibles et la création de coupes de sentiers (schéma ci-dessous).
- S'assurer que le balisage est accroché correctement pour qu'il ne s'envole pas.
- Espacer les balises en fonction du terrain, de la météo, de la visibilité (nuit et jour).
- Avertir les concurrents en cas de modification de parcours de dernière minute.
- Dans les espaces naturels réglementés, décider des parcours, et donc du balisage, en concertation avec le gestionnaire d'espace naturel.
- Ne pas baliser un terrain privé sans l'autorisation de son propriétaire.
- S'assurer que le balisage ne soit pas accessible aux troupeaux.



Source : [Guide de l'organisateur de manifestations sportives - ASTERS version 2014](#)

### Le débalisage

- Un serre-file retire le balisage puis fait une vérification pour éviter les oublis.
- Débalisage réalisé à pied ou à vélo (pas d'utilisation de véhicules motorisés).
- Le balisage est temporaire et doit être retiré directement après la course.

### Principes de pose du balisage

TERRAIN	BALISAGE
Sentier rectiligne et découvert	Fréquence 50 m (ou plus si possible)
Sentier sinueux ou /et en forêt	Fréquence 20 m
Sentier technique difficile	Fréquence 10 m
Jonction / intersection	Balise au niveau de l'intersection + 2 balises espacées de 10 m après l'intersection sur la voie à suivre
Bosse, virage, entrée de bois	Positionner la balise avant l'obstacle visuel
Accès interdit, barrer le chemin	Rubalise qui barre le chemin (si au sol, la fixer avec cailloux) + panneaux « passage interdit », « danger »
Nuit ou brouillard	Fréquence 10 m + dispositif réfléchissant

RESSOURCES : [Guide de l'écobalisage](#)

## FICHE TECHNIQUE 6

# COMMENT SENSIBILISER PARTICIPANTS, BÉNÉVOLES ET PUBLIC ?

Le règlement et la formation des bénévoles sont la base de cette sensibilisation.

### CETTE FICHE CONTIENT :

- ✓ Des pistes à intégrer dans le règlement
- ✓ L'organisation des bénévoles environnement et développement durable
- ✓ Des pistes d'actions

Sensibiliser les participants par l'intermédiaire d'un règlement et par des consignes lors du briefing

- **Instaurer des pénalités en cas de coupe de sentier ou de jets de détritrus (des bénévoles sont chargés de veiller au respect du règlement).**
- **Partager des consignes claires sur le respect des alpages et des troupeaux : ralentir lors des passages à proximité de troupeaux et de chiens de protection, bien refermer les barrières.**
- **Rappeler que les alentours des chalets ne sont pas des toilettes.**
- **Le participant garde ses déchets avec lui.**
- **Le participant ne se lave pas dans les abreuvoirs.**
- **Le participant a son gobelet réutilisable (pas de verre en plastique aux ravitaillements).**
- **Le public ne monte pas sur les dépôts de grumes (tas de troncs d'arbres abattus).**
- **Le participant respecte la faune (sauvage ou domestique) et la flore ainsi que les activités économiques.**

Accompagner les mesures mises en place par des bénévoles formés

Désigner un réfèrent environnement au sein du comité d'organisation de la manifestation. C'est la personne ressource concernant l'environnement et le développement durable durant les mois précédant la course.

### Ses missions :

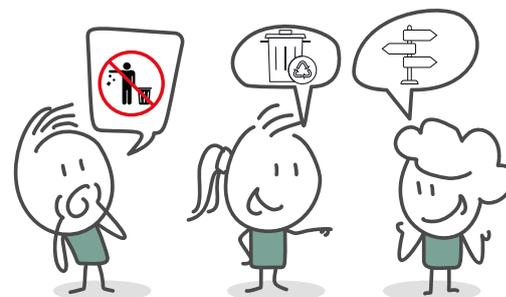
- ✓ Réaliser les dossiers administratifs : évaluation d'**incidence Natura 2000**, adhésion à la **charte éco-manifestation sportive**, etc.
- ✓ Contacter **les gestionnaires d'espaces naturels**.
- ✓ Recenser **les agriculteurs** concernés par le passage des coureurs et les prévenir suffisamment en amont de la manifestation.
- ✓ Recruter et former une équipe de bénévoles « environnement et développement durable » (**disposition du balisage**).
- ✓ Préparer les missions et planning de ces derniers.
- ✓ Communiquer sur les actions menées par l'organisation pour la protection de l'environnement et le développement durable.
- ✓ Faire un bilan après la manifestation sur les actions menées et les pistes d'amélioration.



Les bénévoles environnement et développement durable gèrent tout ce qui est lié aux thématiques de développement durable lors de la manifestation. Ils doivent être reconnaissables (exemple : gilets ou t-shirt verts).

Organiser l'équipe de bénévoles par pôle : gestion des déchets, sensibilisation auprès du public, baliseurs et débaliseurs, chargés du respect du règlement (coupes de sentiers ou jets de détritrus).

## LES MISSIONS DES BÉNÉVOLES ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :



### Avant la course

- Parcourir l'ensemble des tracés, ramasser les déchets déjà présents sur les sentiers.
- Mettre en place **la signalétique** « secteur sensible », « ralentir à l'approche du troupeau », etc.

### Pendant la course

- Être présent sur les parcours notamment sur les secteurs jugés sensibles.
- Ajuster le balisage si besoin pour limiter les impacts de dégradation des sentiers.
- S'assurer que les coureurs ralentissent à l'approche des troupeaux.
- S'il y a un passage de participants dans un parc d'animaux domestiques, s'assurer que les barrières soient bien refermées.
- Sanctionner les concurrents qui coupent les sentiers ou jettent des déchets (voir règlement).



### Après la course

- Ramasser les déchets sur la totalité des parcours.
- Ramasser le balisage qui aurait été oublié par le serre-fil.
- Repérer les dégradations et les communiquer au référent environnement



5 FICHES THÉMATIQUES  
ÉCO-RESPONSABLES

- TRANSPORT,
- LOGISTIQUE,
- IMPLICATION LOCALE DU TERRITOIRE
- GESTION DES DÉCHETS,
- CHARTE ÉCO-MANIFESTATION

Ces fiches thématiques ont pour objectif d'apporter des pistes d'actions sur des sujets précis liés à l'éco-responsabilité sur la manifestation.

FICHE THÉMATIQUE 1

TRANSPORT

OBJECTIF

→ Diminuer l'impact carbone du transport lors de la manifestation

AVEC QUI ?

Gestionnaire d'espaces naturels, propriétaires, bénévoles



AVEC QUOI ?

Plateformes de covoiturage

Le transport est la première source de pollution lors d'un évènement.

PISTES D'ACTIONS À DESTINATION DES PARTICIPANTS

- ☑ Pistes d'actions à destination des participants
- ☑ Évaluer les besoins en transport.
- ☑ Établir des partenariats avec différentes organisations (organisme de transports, associations de covoiturage).
- ☑ Partager des plateformes de covoiturage aux participants (**Blablacar** ou **Mov'ici**)
- ☑ Inscrire l'évènement sur un site de covoiturage (**TOGETZER** ou **Caroster**)
- ☑ Prévoir un parking à vélo.
- ☑ Prévoir des emplacements privilégiés pour les covoiturages.
- ☑ Sensibiliser les participants et bénévoles sur l'impact du transport.
- ☑ Récompenser les participants qui utilisent des modes de transports doux en offrant une boisson par exemple.
- ☑ Rendre au maximum la manifestation piétonne.
- ☑ Informer les participants et le public des dispositifs de transport (site internet et newsletter).
- ☑ Interdire le stationnement sauvage : signalétique adaptée et bénévoles qui font la circulation.

PISTES D'ACTIONS LORS DE L'ORGANISATION

- ☑ Lors de la préparation de l'évènement, privilégier la communication et les échanges en visioconférence, par mail ou téléphone pour limiter les déplacements.
- ☑ Favoriser les commandes de livraisons groupées pour le jour de la manifestation.

Les services de transports en commun des agglomérations à partager aux participants :

- Transports en commun **Arlysière**
- Transports en commun **Coeur de Savoie**
- Transports en commun **Grand Annecy**
- Transports en commun **Grand lac**
- Transports en commun **Grand Chambéry**

## FICHE THÉMATIQUE 2

## LOGISTIQUE

### OBJECTIF

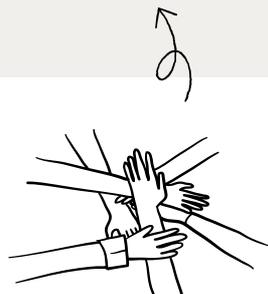


Mutualiser le matériel de logistique,  
diminuer les déchets de la manifestation



### AVEC QUI ?

La Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
la Délégation jeunesse et sport



### AVEC QUOI ?

Le pack éco-événement

### COMMENT RENDRE UN RAVITAILLEMENT RESPONSABLE ?

- ✓ Fonctionner avec des consignes pour les assiettes et gobelets réutilisables (ou informer les participants d'avoir leur gobelet).
- ✓ Favoriser les aliments sans emballage.
- ✓ Dans les stands de restauration, emballer la nourriture dans du pain et dans une serviette pour éviter le suremballage.
- ✓ Proscrire la vaisselle jetable (y compris compostable) et les bouteilles en plastique.
- ✓ Avoir les autorisations nécessaires pour installer un ravitaillement.

### UTILISER LE PACK ÉCO-ÉVÈNEMENT GRATUIT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAVOIE

Ce pack est accessible gratuitement pour toute manifestation de Savoie et de Haute-Savoie qui adhère à la **charte éco-manifestation sportive** en Auvergne-Rhône-Alpes. L'organisateur choisit le matériel dont il a besoin et une convention est réalisée pour le prêt de matériel demandé (marche à suivre sur le site [éco-manifestation](#)).

### CONTENU DU PACK

**Vaisselle réutilisable** (2000 gobelets 25cl + 500 gobelets 20cl + 500 assiettes)

**Gestion des déchets** : 8 supports de tri, bi-flux

**Bénévoles** : 10 chasubles « équipe verte »

**3 annuaires territoriaux des contacts et ressources** :

- Les collectivités « services déchets »,
- Les Associations Cantonales d'Animation (ACA),
- Les prestataires « développement durable » (toilettes sèches, restauration, vaisselle)

**Des supports de communication** pour sensibiliser les bénévoles, les participants et les spectateurs au développement durable et aux bonnes pratiques.

## TOILETTES SÈCHES : LES AVANTAGES ?

- ✓ N'utilisent pas d'eau ni de produits chimiques.
- ✓ Possibilité de proposer des toilettes dans n'importe quel lieu qui n'est pas relié à l'eau.
- ✓ Si elles sont bien entretenues, elles sont inodores.
- ✓ Permettent de composter les déchets.
- ✓ Sensibilisation du public qui peut induire un changement de comportement.
- ✓ Les toilettes sèches ne coûtent pas forcément plus cher



## TOILETTES SÈCHES : COMMENT FAIRE ?

- ✓ Faire appel à un prestataire de toilettes sèches dans la région.
- ✓ En louer et les gérer soi-même.
- ✓ Les construire !

S'il est impossible d'installer des toilettes sèches, possibilité d'utiliser des eaux de récupération.



### Prestataires existants

[Terra Mater](#)

[Satna Nouvelle Génération](#)

[Popos et copeaux](#)

À SAVOIR « Suite à une étude nationale, le RAE (Réseau assainissement écologique) recommande de prévoir à minima, par tranche de 1000 personnes : 2 à 6 urinoirs, 2 à 4 cabines, et 1 cabine pour personne à mobilité réduite. Des préconisations à adapter selon la manifestation. »

## [Pour en savoir plus sur les toilettes sèches](#)



⚠ Ne pas oublier de former correctement ses bénévoles au fonctionnement des toilettes sèches pour l'entretien au cours de la manifestation.



## FICHE THÉMATIQUE 3

## IMPLICATION LOCALE DU TERRITOIRE



### PISTES D'ACTIONS : ALIMENTATION

- ✓ Évaluer correctement les besoins pour éviter le gaspillage.
- ✓ Proposer au coureur de réserver son repas en avance s'il souhaite manger sur place.
- ✓ Privilégier les produits de saison, locaux et biologiques.
- ✓ Acheter des produits en vrac pour éviter le suremballage.
- ✓ Proposer un menu végétarien.
- ✓ Compostage : partenariat avec association, agriculteur local ou déchetterie.
- ✓ Réaliser des partenariats avec des producteurs locaux pour une meilleure image, des valeurs en accord avec la protection de l'environnement, des produits de qualité pour les coureurs.



### PISTES D'ACTIONS : INTÉRÊT ÉCONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE - REMISE DES PRIX

Le massif des Bauges accueille des manifestations sur un milieu naturel privilégié, en échange elles doivent avoir un impact positif.

- ✓ Newsletter d'avant course : proposer des hébergements sur le territoire.
- ✓ Sac du coureur : offrir un morceau de tome des Bauges (par exemple) ainsi que les coordonnées d'une coopérative sur le territoire.
- ✓ Ravitaillement : Proposer des produits locaux.
- ✓ Partenariat : Réaliser un partenariat avec un producteur local que ce soit pour le ravitaillement, la communication ou pour la remise des prix (**contacts des producteurs**). Par exemple : coopératives.
- ✓ Favoriser les entreprises locales pour les prestations nécessaires à l'organisation.

### REMISE DES PRIX ÉCO-RESPONSABLES

- ✓ Offrir des paniers garnis de produits locaux ou une activité à réaliser sur le territoire.
- ✓ Bannir les goodies en plastique fabriqués en Chine.
- ✓ Si des goodies sont proposés aux pratiquants, veiller à ce qu'ils soient éco-responsables.
- ✓ Privilégier des cadeaux locaux et artisanaux.
- ✓ Proposer aux participants de faire un don à une association du territoire.

## FICHE THÉMATIQUE 4

## GESTION DES DÉCHETS

### OBJECTIF



→ Limiter la production de déchets  
et réaliser un tri efficace



### AVEC QUI ?

Collectivité gestionnaire des  
déchets, participants, public,  
bénévoles



### AVEC QUOI ?

Conteneurs de tri adaptés,  
matériel réutilisable

## GESTION DES DÉCHETS

### AVANT LA MANIFESTATION

- ✓ Définir une équipe de bénévoles assignée à la gestion de déchets.
- ✓ Instaurer un ramassage de déchets par les bénévoles avant la manifestation.
- ✓ Contacter la collectivité gestionnaire de la collecte des déchets pour en connaître les modalités.
- ✓ Identifier les besoins matériels (conteneurs spécifiques par exemple).
- ✓ Privilégier des jerricans s'il n'y a pas d'arrivée d'eau sur le lieu de départ (éviter le plastique).

### PENDANT LA MANIFESTATION

- ✓ Instaurer un système de tri bi-flux efficace et un compost (se rapprocher d'une association ou trouver un composteur collectif).
- ✓ Prévoir des cendriers pour le public fumeur.
- ✓ Mettre suffisamment de poubelles à disposition dans l'espace public. Veiller à ce qu'elles soient régulièrement vidées. **Préconisation** : disposez des poubelles tous les 25 mètres.
- ✓ Inclure dans le règlement, des pénalités en cas de jet volontaire de déchet sur le parcours.
- ✓ Placer des bénévoles qui corrigent les erreurs de tri et évacuent les sacs dans les bennes.
- ✓ Poser des bénévoles qui sensibilisent et accompagnent le public près des poubelles de tri.

### APRÈS LA MANIFESTATION

- ✓ Donner les denrées restantes aux associations, banques alimentaires ou bénévoles.
- ✓ S'assurer que l'ensemble du parcours est propre (mission des bénévoles).
- ✓ Faire un bilan de la production de déchets durant la manifestation pour les réduire l'année suivante.

## COMMUNICATION DE LA MANIFESTATION

- Utiliser les réseaux sociaux et les courriels pour diffuser les informations.
- Optimiser la diffusion de documents papiers : privilégier les grandes affiches aux flyers.
- Imprimer les documents sur du papier recyclé ou labellisé FSC/PEFC.
- Imprimer recto-verso en évitant les couleurs.

Si besoin d'un imprimeur professionnel, privilégier le label **Imprim'vert**.

## FICHE THÉMATIQUE 5

## CHARTRE ÉCO-MANIFESTATIONS SPORTIVES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### OBJECTIF

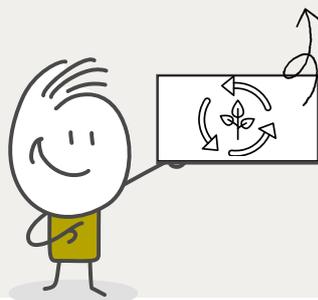


→ Encourager les bonnes pratiques et la prise en compte du développement durable.



### AVEC QUI ?

La Région ou le Département



### AVEC QUOI ?

Le site [éco-manifestations sportives](#)

Impliquer participants, bénévoles et public pour participer à cette démarche. Les former et les sensibiliser. Leur proposer une fiche rappel avec les bonnes consignes.

### C'EST QUOI ?

La charte « Eco manifestations sportives » est portée par chaque Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a pour objectif de valoriser les démarches mises en place par les organisateurs en matière de développement durable et de respect de l'environnement. La charte propose une quarantaine d'actions à mettre en oeuvre.

### POURQUOI CETTE CHARTE ?

- ✓ Valoriser ses engagements.
- ✓ Attester du positionnement de l'organisateur en faveur du développement durable auprès du public.
- ✓ Réduire son impact environnemental pendant la manifestation.
- ✓ Bénéficier du pack-éco évènement (rendez-vous à la [Fiche thématique 2](#)).

### LES SECTEURS D'ACTIONS :

- ✓ Protection des milieux
- ✓ Consommation et production responsables
- ✓ Communication responsable et sensibilisation
- ✓ Lutte contre les changements climatiques
- ✓ Cohésion sociale et solidarité
- ✓ Évaluation des impacts

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaque secteur est développé avec plusieurs actions à mettre en place. L'organisateur s'auto-évalue sur le site [éco-manifestations sportives](#).

### À SAVOIR

- La charte est valable 1 an
- Le label concerne l'évènement et non l'organisateur
- Manifestations en Savoie et Haute-Savoie peuvent y adhérer.

RESSOURCES  
SUPPLÉMENTAIRES

Modèle charte du participant

Ressources

## CHARTE DU PARTICIPANT



Je respecte le territoire privilégié qui m'accueille

J'ai conscience que chaque activité de pleine nature a un impact sur la biodiversité

Je comprends que chaque endroit que je traverse appartient à quelqu'un.

**Article 1 : Mobilité**

- Je privilégie les transports en commun ou je favorise le covoiturage pour me rendre à ma course.

**Article 2 : Déchets**

- Je m'engage à garder avec moi mes déchets entre les ravitaillements et à ne rien laisser dans la nature.
- Je trie mes déchets en utilisant les moyens mis à disposition par l'organisation.

**Article 3 : Faune et flore**

- Je respecte le balisage mis en place par l'organisation.
- Je ne coupe ni ne sors des sentiers.
- Je respecte les zones réglementées et la quiétude des lieux.
- Je ne suis pas la trace des animaux.
- Je suis davantage attentif aux nuisances à l'aube et au crépuscule, lorsque les animaux sont plus exposés.

**Article 4 : Activités du territoire**

- Je respecte les interdictions de passage (propriétés privées, chantiers forestiers)
- Je respecte les autres pratiquants d'activités de pleine nature.
- Je respecte les exploitants et exploitations (agricoles et forestiers).
- Je ralentis à l'approche d'un troupeau domestique.
- Je referme les barrières des alpages après mon passage.



## Campagne « La montagne... Respect ! »

Campagne de sensibilisation aux bons comportements en montagne, développée par les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges, de Chartreuse et du Pays Basque dans le cadre de financements européens Leader.

### POUR QUOI FAIRE ?

Cette campagne est un support de sensibilisation à destination du public de la manifestation. N'hésitez pas à l'envoyer à ces derniers via une newsletter. Le jour J, mettre la campagne en avant sur les stands de sensibilisation.

### Plus d'informations :



«La montagne respect», Parc des bauges

## Modèle de courrier à envoyer à la commune d'accueil

*(Nom manifestation sportive)*

En collaboration avec la Mairie de (lieu de départ de la manifestation)  
À (nom de la commune), le xx 2023

Objet : demande d'occupation temporaire du domaine public ou de la voie publique

Madame ou Monsieur le Maire,

Nous sollicitons votre autorisation pour organiser notre (*xème*) édition de (*nom manifestation*).

Le bon déroulement de la manifestation requiert une occupation temporaire du domaine public par l'association (**nom association**) :

→ le (*date et horaire de la manifestation*)

→ Cette journée proposera xx parcours qui emprunteront les chemins/lieux-dits suivant :

→ (*Préciser communes, lieux dits, chalets, etc.*)

Nous estimons le nombre maximum de personnes susceptibles d'être rassemblées au même endroit, au même moment à xx personnes (dont coureurs, bénévoles, organisateurs). Vous trouverez, ci-joint, la liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'évènement, avec leurs noms, prénoms et domiciles. Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame ou Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la commune de .....,  
Le Maire, Mme/Mr.....,

A pris connaissance et autorise l'accès à sa commune, le .....

Signature + tampon

Modèle de courrier de demande  
d'autorisation de passage sur  
un terrain privé

*(Nom manifestation sportive)*

En collaboration avec la Mairie de *(lieu de départ de la manifestation)*

À *(nom de la commune)*, le *(xx)*2023

Objet : Demande d'autorisation de passage sur votre parcelle n\**xx*

Madame ou Monsieur,

Nous sollicitons votre autorisation pour organiser notre *(xème)* édition de *(nom manifestation + préciser le sport)*.

Le bon déroulement de la manifestation requiert un passage sur votre terrain :

→ le *(date et horaire approximatif de passage sur la parcelle)*

→ Cette journée proposera *xx* parcours qui emprunteront les chemins/lieux-dits suivant :

→ *(Préciser communes, lieux dits, chalets, etc.)*

Nous estimons le nombre maximum de coureurs susceptibles de passer sur votre terrain, au même moment entre *x* et *x* personnes.

Nous nous engageons à remettre le lieu en état si une dégradation est constatée. De même, nous prenons l'entière responsabilité si un accident concernant un coureur avait lieu sur votre terrain.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'évènement, avec leurs noms, prénoms et domiciles. Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame ou Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le ou la propriétaire, Mme/Mr.....,

A pris connaissance et autorise l'accès à sa parcelle numéro *x*, le *(date)* de *x* à *x* heures.

*(signature)*

## Documents ressources

### GUIDE DIVERS

- **Guide de l'organisateur de manifestations sportives en espaces naturels, conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, version 2018**
- **Guide pratique PDESI et CDESI : pour un développement maîtrisé des sports de nature**
- **Notice pour une éco-manifestation par l'ADEME**
- **Organiser une manifestation sportive en forêt, par l'ONF Grand-Est**

### GUIDES SPORT SPÉCIFIQUE

- **Guide des manifestations aériennes**
- **Charte pour un trail éco-responsable**
- **Le trail : un levier de développement local pour les territoires pyrénéens, Agence des Pyrénées**

### LABEL ET CHARTE

- **Charte éco-manifestations sportives en Auvergne-Rhône-Alpes**
- **Faites labeliser votre course de trail avec le label de la Trail Runner Foundation**

### PLATEFORME MANIFESTATIONSPORTIVES.FR

- **Plateforme manifestations sportives** (demandes d'autorisation à la préfecture)
- **Conseils pratiques pour organiser une manifestation sportive**



### SÉCURITÉ

- **Règles Techniques de Sécurité (RTS)** des Fédérations, plateforme manifestations sportives

### TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- **Code du sport, manifestations sportives**

### MILIEUX NATURELS ET ÉVALUATION D'INCIDENCE

- **Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000**
- **Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)** (pour retrouver les caractéristiques de chaque site naturel)
- **DDT Savoie** : l'évaluation des incidences Natura 2000
- **DDT Haute-Savoie** : l'évaluation des incidences Natura 2000

## ANNUAIRE DE CONTACTS

1. Contacts des acteurs du territoire
2. Contacts des communes
3. Contacts des producteurs locaux
4. Contacts des gestionnaires d'espaces naturels



### 1. CONTACTS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Ces contacts sont à jour en août 2023.

Le parcours passe par :	Structure à contacter	Mail	Téléphone	Chargé de mission Parc
Une commune	La mairie	Tous les contacts des communes en annexe		
	Les habitants	Réseaux sociaux presse locale affichage communal		
Une forêt publique (communale ou domaniale)	Office National des Forêts (ONF)	Entrer le nom de la commune pour avoir le contact direct du technicien sur le site : ONF - Connaître votre interlocuteur	<b>ONF Savoie :</b> 04 79 69 80 92 <b>ONF Haute-Savoie :</b> 04 50 23 84 26	Caroline Salomon chargée de mission forêt au PNR du Massif des Bauges <a href="mailto:c.salomon@parcdesbauges.com">c.salomon@parcdesbauges.com</a>
Une forêt privée	Chambre d'agriculture (service forêt)	Formulaire de contact en ligne		
	Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF)	Responsable CRPF Savoie Haute-Savoie : <a href="mailto:sylvain.ougier@cnpf.fr">sylvain.ougier@cnpf.fr</a>	<b>Bureau :</b> 04 50 88 18 94 <b>Portable :</b> 06 08 36 45 57	
Se déroule en période de chasse	Propriétaire privé			
	Fédération de chasse Savoie (73) et/ou Haute-Savoie (74) (FDC)	<b>Savoie (73) :</b> <a href="mailto:fdc73@chasseursdesavoie.com">fdc73@chasseursdesavoie.com</a> <b>Haute-Savoie (74) :</b> <a href="mailto:fdc74@chasseurs74.fr">fdc74@chasseurs74.fr</a>	<b>Savoie :</b> 04 79 60 72 00 <b>Haute-Savoie :</b> 04 50 46 89 21	
	Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	Sur internet ou demander aux FDC		

La RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Parc naturel régional du Massif des Bauges (PNRMB)	<a href="mailto:info@parcdesbauges.com">info@parcdesbauges.com</a>	04 79 54 86 40	Mathilde PANTALACCI, chargée de mission biodiversité au PNR du Massif des Bauges <a href="mailto:m.pantalacci@parcdesbauges.com">m.pantalacci@parcdesbauges.com</a>
	Office Français de la Biodiversité (OFB)	Savoie (73) <a href="mailto:sd73@ofb.gouv.fr">sd73@ofb.gouv.fr</a> Haute-Savoie (74) <a href="mailto:sd74@ofb.gouv.fr">sd74@ofb.gouv.fr</a>	<b>Savoie :</b> 04 79 36 29 71 <b>Haute-Savoie :</b> 04 50 52 49 14	
	Office National des Forêts (ONF)	ONF Savoie (73) : <a href="mailto:joelle.rollin@onf.fr">joelle.rollin@onf.fr</a> ONF Haute-Savoie (74) : <a href="mailto:christelle.alves@onf.fr">christelle.alves@onf.fr</a>	ONF Savoie : 04 79 69 80 92 ONF Haute-Savoie : 04 50 23 84 26	
Un APPB (Arrêté préfectoral de protection de biotope)	Direction départementale des territoires (DDT)	Savoie (73) : <a href="mailto:ddt@savoie.gouv.fr">ddt@savoie.gouv.fr</a> Haute-Savoie (74) : <a href="mailto:ddt@haute-savoie.gouv.fr">ddt@haute-savoie.gouv.fr</a>	<b>Savoie :</b> 04 79 71 73 73 <b>Haute-Savoie :</b> 04 50 33 78 00	
	La commune concernée	<i>Tous les contacts des communes en annexe</i>		
Une zone Natura 2000	Le gestionnaire de l'espace naturel	Voir annexe contacts des <b>gestionnaires naturels</b>		Tiphaine Lavigne chargée de mission Natura 2000 au PNR du Massif des Bauges <a href="mailto:t.lavigne@parcdesbauges.com">t.lavigne@parcdesbauges.com</a> et Mathilde PANTALACCI <a href="mailto:m.pantalacci@parcdesbauges.com">m.pantalacci@parcdesbauges.com</a>
Une aire de nidification	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	Savoie (73) : <a href="mailto:savoie@lpo.fr">savoie@lpo.fr</a> Haute-Savoie (74) : <a href="mailto:haute-savoie@lpo.fr">haute-savoie@lpo.fr</a>	<b>Savoie :</b> 04 37 61 05 06 <b>Haute-Savoie :</b> 04 50 27 17 74	Richard Cousin chargé de mission milieux naturels au PNR du Massif des Bauges <a href="mailto:r.cousin@parcdesbauges.com">r.cousin@parcdesbauges.com</a>
	CEN Savoie (73)	<a href="mailto:info@cen-savoie.org">info@cen-savoie.org</a>	04 79 25 20 32	
	ASTERS (CEN Haute-Savoie (74))	<a href="mailto:contact@cen-haute-savoie.org">contact@cen-haute-savoie.org</a>	04 50 66 47 51	
Alpage ou champs agricole	Commune	Tous les contacts des communes en annexe		Audrey STUCKER chargée de mission agriculture au PNR du Massif des Bauges <a href="mailto:a.stucker@parcdesbauges.com">a.stucker@parcdesbauges.com</a> et Elora Sepulcri, chargée de mission pastoralisme au PNR du Massif des Bauges <a href="mailto:e.sepulcri@parcdesbauges.com">e.sepulcri@parcdesbauges.com</a>
	SEA 73	<a href="mailto:clamy@sea73.fr">clamy@sea73.fr</a>	<b>SEA Savoie</b> 04 79 33 83 16	
	SEA 74	<a href="mailto:accueil@sea74.fr">accueil@sea74.fr</a>	<b>SEA Haute-Savoie</b> 04 50 88 37 74	
	Agriculteur / alpagiste	Par la commune ou la SEA		
Passage près d'un refuge	Gardien du refuge	Site du refuge		

## 2. CONTACTS DES COMMUNES

Ces contacts sont à jour en août 2023.

MAIRIE	CODE POSTAL	TÉLÉPHONE	MAIL
Aillon le Jeune	73340	04 79 54 60 72	<a href="mailto:mairie@lesaillons.com">mairie@lesaillons.com</a>
Aillon le Vieux	73340	04 79 54 63 15	<a href="mailto:mairie.aillonlevieux@wanadoo.fr">mairie.aillonlevieux@wanadoo.fr</a>
Alby sur Chéran	74540	04 50 68 10 10	<a href="mailto:accueil@mairie-alby-sur-cheran.fr">accueil@mairie-alby-sur-cheran.fr</a>
Allondaz	73200	04 79 37 05 41	<a href="mailto:mairie@allondaz.fr">mairie@allondaz.fr</a>
Arbin	73800	04 79 84 09 25	<a href="mailto:mairie.arbin@wanadoo.fr">mairie.arbin@wanadoo.fr</a>
Arith	73340	04 79 63 32 15	<a href="mailto:mairie.arith@wanadoo.fr">mairie.arith@wanadoo.fr</a>
Ecole	73630	04 79 54 84 76	<a href="mailto:mairiedecole@wanadoo.fr">mairiedecole@wanadoo.fr</a>
Entrevernes	74410	04 50 68 59 04	<a href="mailto:mairie@entrevernes74.fr">mairie@entrevernes74.fr</a>
Epersy	73410	04 79 54 93 05	<a href="mailto:mairie@epersy.fr">mairie@epersy.fr</a>
Héry sur Alby	74540	04 50 68 17 62	<a href="mailto:infomairie@herysuralby.fr">infomairie@herysuralby.fr</a>
Bellecombe en Bauges	73340	04 79 63 32 53	<a href="mailto:mairie@bellecombeenbauges.com">mairie@bellecombeenbauges.com</a>
Chainaz Les Frasses	74540	04 50 52 55 39	<a href="mailto:accueil@chainaz-les-frasses.fr">accueil@chainaz-les-frasses.fr</a>
Chevaline	74210	04 50 44 30 87	<a href="mailto:mairie@chevaline.fr">mairie@chevaline.fr</a>
Chignin	73800	04 79 28 10 12	<a href="mailto:mairiedechignin@wanadoo.fr">mairiedechignin@wanadoo.fr</a>
Cléry	73460	04 79 38 59 69	<a href="mailto:mairie.clery@wanadoo.fr">mairie.clery@wanadoo.fr</a>
Cruet	73800	04 79 84 29 62	<a href="mailto:mairie@cruet.fr">mairie@cruet.fr</a>
Curienne	73190	04 79 84 71 60	<a href="mailto:mairie.curienne@wanadoo.fr">mairie.curienne@wanadoo.fr</a>
Cusy	74540	04 50 52 50 48	<a href="mailto:mairie@cusy.fr">mairie@cusy.fr</a>
Doucy	73630	04 79 52 19 70	<a href="mailto:mairiedoucyenbauges@wanadoo.fr">mairiedoucyenbauges@wanadoo.fr</a>
Doussard	74210	04 50 44 30 45	<a href="mailto:mairie@ville-doussard.fr">mairie@ville-doussard.fr</a>
Duingt	74410	04 50 68 67 07	<a href="mailto:mairie@duingt.fr">mairie@duingt.fr</a>
Faverges-Seythenex	74210	04 50 32 57 57	<a href="mailto:mairie@faverges.fr">mairie@faverges.fr</a>
Fréterive	73250	04 79 28 54 01	<a href="mailto:mairie.freterive@wanadoo.fr">mairie.freterive@wanadoo.fr</a>
Giez	74210	04 50 44 54 84	<a href="mailto:mairie@giez.fr">mairie@giez.fr</a>
Grésy sur Isère	73460	04 79 37 91 94	<a href="mailto:commune.gresy@wanadoo.fr">commune.gresy@wanadoo.fr</a>
Gruffy	74540	04 50 77 51 00	<a href="mailto:secretariat@mairie-gruffy.fr">secretariat@mairie-gruffy.fr</a>
Jarsy	73630	04 79 54 88 18	<a href="mailto:mairie@jarsy.fr">mairie@jarsy.fr</a>
La Chapelle Saint Maurice	74410	04 50 32 03 39	<a href="mailto:lachapellestmaurice@orange.fr">lachapellestmaurice@orange.fr</a>
La Compôte	73630	04 79 54 84 43	<a href="mailto:mairiedelacompote@wanadoo.fr">mairiedelacompote@wanadoo.fr</a>
La Motte en Bauges	73340	04 79 63 37 71	<a href="mailto:mairie.lamotteenbauges@gmail.com">mairie.lamotteenbauges@gmail.com</a>
La Thuile	73190	04 79 84 73 23	<a href="mailto:la.thuile@orange.fr">la.thuile@orange.fr</a>
Lathuile	74210	04 50 44 31 43	<a href="mailto:mairie@lathuile.fr">mairie@lathuile.fr</a>
Le Chatelard	73630	04 79 54 82 44	<a href="mailto:mairie@lechatelard.fr">mairie@lechatelard.fr</a>
Le Montcel	73100	04 79 63 50 83	<a href="mailto:commune.lemontcel@wanadoo.fr">commune.lemontcel@wanadoo.fr</a>
Le Noyer	73340	04 79 63 31 72	<a href="mailto:mairie-lenoyer@wanadoo.fr">mairie-lenoyer@wanadoo.fr</a>
Les Déserts	73230	04 79 25 81 42	<a href="mailto:mairie.lesdeserts@wanadoo.fr">mairie.lesdeserts@wanadoo.fr</a>
Leschaux	74320	04 50 32 00 39	<a href="mailto:mairie@mairie-leschaux.fr">mairie@mairie-leschaux.fr</a>
Lescheraines	73340	04 79 63 32 64	<a href="mailto:mairie.lescheraines@orange.fr">mairie.lescheraines@orange.fr</a>

Marthod	73400	04 79 37 62 07	<a href="mailto:accueil@marthod.fr">accueil@marthod.fr</a>
Mercury	73200	04 79 32 30 17	<a href="mailto:mairie.mercury@wanadoo.fr">mairie.mercury@wanadoo.fr</a>
Montailleur	73460	04 79 31 44 56	<a href="mailto:mairie@montailleur.fr">mairie@montailleur.fr</a>
Montmélian	73800	04 79 84 07 31	<a href="mailto:mairie@montmelian.com">mairie@montmelian.com</a>
Mouxy	73100	04 79 61 47 68	<a href="mailto:accueil@mairie-mouxy.fr">accueil@mairie-mouxy.fr</a>
Mûres	74540	04 50 68 22 17	<a href="mailto:mairie@mures.fr">mairie@mures.fr</a>
Pallud	73200	04 79 32 09 50	<a href="mailto:mairie@pallud.fr">mairie@pallud.fr</a>
Plancherine	73200	04 79 32 46 02	<a href="mailto:mairie@plancherine.fr">mairie@plancherine.fr</a>
Porte de Savoie	73800	04 79 28 12 82	<a href="mailto:accueil@porte-de-savoie.fr">accueil@porte-de-savoie.fr</a>
Pugny-Chatenod	73100	04 79 61 21 74	<a href="mailto:sg@pugnychatenod.fr">sg@pugnychatenod.fr</a>
Puygros	73190	04 79 84 70 65	<a href="mailto:mairie.puygros@wanadoo.fr">mairie.puygros@wanadoo.fr</a>
Quintal	74600	04 50 46 72 11	<a href="mailto:mairie@quintal.fr">mairie@quintal.fr</a>
Saint Eustache	74410	04 50 32 00 14	<a href="mailto:mairiesteustache@gmail.com">mairiesteustache@gmail.com</a>
Saint François de Sales	73340	04 79 63 30 85	<a href="mailto:mairie@mairiedesaintfrancoisdesales.fr">mairie@mairiedesaintfrancoisdesales.fr</a>
Saint Jean d'Arvey	73230	04 79 28 40 61	<a href="mailto:accueil@mairie-saintjeandarvey.fr">accueil@mairie-saintjeandarvey.fr</a>
Saint Jean de la Porte	73250	04 79 28 54 55	<a href="mailto:mairie@saintjeandelaporte.fr">mairie@saintjeandelaporte.fr</a>
Saint Jorioz	74410	04 50 68 60 44	<a href="mailto:mairie@saint-jorioz.fr">mairie@saint-jorioz.fr</a> <a href="mailto:accueil@saint-jorioz.fr">accueil@saint-jorioz.fr</a>
Saint Offenge	73100	04 79 54 91 71	<a href="mailto:mairie.saintoffenge@orange.fr">mairie.saintoffenge@orange.fr</a>
Saint Ours	73410	04 79 54 91 87	<a href="mailto:mairie@saintours-savoie.fr">mairie@saintours-savoie.fr</a>
Saint Pierre d'Albigny	73250	04 79 28 50 23	<a href="mailto:mairie@mairie-stpierredalbigny.fr">mairie@mairie-stpierredalbigny.fr</a>
Sainte Reine	73630	04 79 54 82 45	<a href="mailto:commune.sainte-reine@wanadoo.fr">commune.sainte-reine@wanadoo.fr</a>
Sévrier	74320	04 50 19 01 10	<a href="mailto:mairie@sevrier.fr">mairie@sevrier.fr</a>
Thénésol	73200	04 79 37 65 29	<a href="mailto:mairie.thenesol@wanadoo.fr">mairie.thenesol@wanadoo.fr</a>
Thoiry	73230	04 79 28 40 89	<a href="mailto:thoiry73@wanadoo.fr">thoiry73@wanadoo.fr</a>
Trévignin	73100	04 79 61 42 04	<a href="mailto:mairie@trevignin.fr">mairie@trevignin.fr</a>
Val de Chaise	74210	04 50 44 51 81	<a href="mailto:mairie@valdechaise.fr">mairie@valdechaise.fr</a>
Verel-Pragondran	73230	04 79 70 39 52	<a href="mailto:mairie.verelpragondran@wanadoo.fr">mairie.verelpragondran@wanadoo.fr</a>
Verrens-Arvey	73460	04 79 31 43 26	<a href="mailto:mairie.verrens@orange.fr">mairie.verrens@orange.fr</a>
Viuz la Chiesaz	74540	04 50 77 51 44	<a href="mailto:mairie@viuz-la-chiesaz.fr">mairie@viuz-la-chiesaz.fr</a>

### 3. CONTACTS DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS

Ces contacts sont à jour en août 2023.

SITE NATUREL	NOM DU SITE	GESTIONNAIRE	CONTACT
APPB (Arrêté préfectoral de protection de biotope)	Tourbière des Creusates	DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES	Commune : Saint-François-de-Sales
	Marais de l'enfer		Communes : Saint-Jorioz, Sévrier
	Marais de Giez		Communes : Doussard, Faverges, Giez (Hautes-Savoie)
	Roselières du lac d'Annecy		Communes : Annecy-le-Vieux, Saint-Jorioz, Sévrier
	APPB Bialle et Bassins Mollards		Communes : Aiton, Chamousset, Châteauneuf, Fréterive, Grésy-sur-Isère, Saint-Pierre-d'Albigny
RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	RNCFS du Massif des Bauges	ONF	Savoie : <a href="mailto:ag.chambery@onf.fr">ag.chambery@onf.fr</a> Haute-Savoie : <a href="mailto:bois.savoie@onf.fr">bois.savoie@onf.fr</a>
		OFB	Haute-Savoie : <a href="mailto:sd74@ofb.gouv.fr">sd74@ofb.gouv.fr</a> Savoie : <a href="mailto:sd73@ofb.gouv.fr">sd73@ofb.gouv.fr</a>
		PNR Massif des Bauges	<a href="mailto:info@parcdesbauges.com">info@parcdesbauges.com</a>
Réserve naturelle	Réserve naturelle du bout du lac d'Annecy	ASTERS (CEN 74)	<a href="mailto:contact@cen-haute-savoie.org">contact@cen-haute-savoie.org</a>
Zone Natura 2000	Cluse du lac d'Annecy	Syndicat intercommunal du lac d'Annecy	<a href="mailto:sila@silaf.fr">sila@silaf.fr</a>
	Mont-Colombier	Parc naturel régional du Massif des Bauges	<a href="mailto:m.pantalacci@parcdesbauges.com">m.pantalacci@parcdesbauges.com</a>
	Partie orientale du Massif des Bauges		
	Zones humides de l'Albanais	Asters (CEN Haute-Savoie)	<a href="mailto:contact@cen-haute-savoie.org">contact@cen-haute-savoie.org</a>
		Syndicat Intercommunal de Gestion des Étangs de l'Albanais (SIGEA)	<a href="mailto:info.sigea@orange.fr">info.sigea@orange.fr</a>
		Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN 73)	<a href="mailto:info@cen-savoie.org">info@cen-savoie.org</a>
	Zones humides de la Combe de Savoie	Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN 73)	
	Rebord méridional du Massif des Bauges	Parc naturel régional du Massif des Bauges	<a href="mailto:info@parcdesbauges.com">info@parcdesbauges.com</a>
	Massif de la Tournette	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT)	<a href="mailto:patrimoine@ccvt.fr">patrimoine@ccvt.fr</a>
Tourbière des Creusates	Parc naturel régional du Massif des Bauges	<a href="mailto:info@parcdesbauges.com">info@parcdesbauges.com</a>	
Bulles de quiétude	Parc naturel régional du Massif des Bauges		

#### 4. CONTACTS DES PRODUCTEURS LOCAUX

Ces contacts sont à jour en août 2023.

Vous trouverez les contacts des producteurs de vente direct dans le Massif des Bauges sur le site du Parc ([parcdesbauges.com](http://parcdesbauges.com)). Vous pourrez alors agrémenter vos paniers garnis de miel, de fromage, de vin, tisane, etc.

→ [Les contacts des producteurs du Massif des Bauges](#)

→ [Producteurs Savoie Mont-Blanc](#)



Ce guide est en perpétuel changement,  
n'hésitez pas à nous faire vos retours  
en nous contactant :

[n.roudneff@parcdesbauges.com](mailto:n.roudneff@parcdesbauges.com)

